

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Séance plénière
du jeudi 12 juin 2003**

**Plenaire vergadering
van donderdag 12 juni 2003**

SEANCE DU MATIN

OCHTENDVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages		Blz.
	—		—
EXCUSES	1123	VERONTSCHULDIGD	1123
COMMUNICATION DE LA PRESIDENTE	1123	MEDEDELING VAN DE VOORZITTER	1123
COMMUNICATIONS		MEDEDELINGEN	
— Cour d'arbitrage	1123	— Arbitragehof	1123
— Délibérations budgétaires	1123	— Begrotingsberaadslagingen	1123
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE		ECONOMISCHE EN SOCIALE RAAD VOOR HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST	
— Avis	1123	— Advies	1123
MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COM- MISSIONS	1124	WIJZIGINGEN VAN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES	1124
ELECTION D'UN MEMBRE BRUXELLOIS SIE- GEANT AU « VLAAMSE RAAD »	1124	VERKIEZING VAN EEN BRUSSELS PARLEMENTS- LID DAT ZITTING HEEFT IN DE VLAAMSE RAAD	1124
			1121

	Pages		Blz.
	—		—
PRESIDENCE DU GROUPE SP-AGA	1124	VOORZITTERSCHAP VAN DE SP-AGA-FRACTIE	1124
ELECTION D'UN MEMBRE BRUXELLOIS SIEGEANT AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE	1124	VERKIEZING VAN EEN BRUSSELS PARLEMENTSLID DAT ZITTING HEEFT IN DE « <i>CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE</i> »	1124
PROJET D'ORDONNANCE		ONTWERP VAN ORDONNANTIE	
— Dépôt	1125	— Indiening	1125
COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT		MEDEDELING VAN DE REGERING	
Discussion — <i>Orateurs</i> : M. Christos Doulkeridis, Mme Marion Lemesre, M. Benoît Cerexhe, Mme Brigitte Grouwels, MM. Rudi Vervoort, Dominiek Lootens-Stael, Sven Gatz et Rufin Grijp, Mmes la Présidente, Caroline Persoons, MM. François Roelants du Vivier, Alain Daems, Johan Demol, Eric André, Michel Lemaire, Vincent De Wolf et Mme Anne-Sylvie Mouzon	1125	Bespreking — <i>Sprekers</i> : de heer Christos Doulkeridis, mevrouw Marion Lemesre, de heer Benoît Cerexhe, mevrouw Brigitte Grouwels, de heren Rudi Vervoort, Dominiek Lootens-Stael, Sven Gatz en Rufin Grijp, Mevr. de Voorzitter, Caroline Persoons, de heren François Roelants du Vivier, Alain Daems, Johan Demol, Eric André, Michel Lemaire, Vincent De Wolf en mevr. Anne-Sylvie Mouzon	1125

PRESIDENCE DE **MME MAGDA DE GALAN**, PRESIDENTE
VOORZITTERSCHAP VAN **MEVROUW MAGDA DE GALAN**, VOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 9 h 40.

De plenaire vergadering wordt geopend om 9.40 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du jeudi 12 juin 2003.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van donderdag 12 juni 2003 geopend.

EXCUSES

VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : MM. Stéphane de Lobkowicz, Fouad Lahssaini, Paul Galand et Didier van Eyll.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heren Stéphane de Lobkowicz, Fouad Lahssaini, Paul Galand en Didier van Eyll.

COMMUNICATION DE LA PRESIDENTE

MEDEDELING VAN DE VOORZITTER

Vœux d'anniversaire

Verjaardagswensen

Mme la Présidente. — J'ai présenté, au nom du Conseil, nos vœux d'anniversaire à sa Majesté le Roi, à Sa Majesté la Reine Fabiola et à Son Altesse Royale la Princesse Astrid.

Namens de Raad heb ik aan Zijne Majesteit de Koning, aan Zijne Majesteit Koningin Fabiola en aan Hare Koninklijke Hoogheid Prinses Astrid geluk gewest met hun verjaardag.

COMMUNICATIONS FAITES AU CONSEIL

MEDEDELINGEN AAN DE RAAD

Cour d'arbitrage

Arbitragehof

Mme la Présidente. — Diverses communications ont été faites au Conseil par la Cour d'arbitrage.

Elles figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. (*Voir annexes.*)

Verscheidene mededelingen worden door het Arbitragehof aan de Raad gedaan.

Zij zullen in het Beknopt Verslag en in het Volledig Verslag van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

Délibérations budgétaires

Begrotingsberaadslagingen

Mme la Présidente. — Divers arrêtés ministériels ont été transmis au Conseil par le gouvernement.

Ils figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. (*Voir annexes.*)

Verscheidene ministeriële besluiten werden door de regering aan de Raad overgezonden.

Zij zullen in het Beknopt Verslag en in het Volledig Verslag van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE
LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

Avis

**ECONOMISCHE EN SOCIALE RAAD VOOR HET
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST**

Advies

Mme la Présidente. — Par lettre du 5 juin 2003, le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale transmet, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance du 8 septembre 1994 portant création du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale, l'avis concernant l'avant-projet d'ordonnance relatif aux incitants régionaux pour les investissements généraux en faveur des très petites, petites ou moyennes entreprises, qu'il a adopté en sa séance plénière du 5 juin 2003.

— Renvoi à la commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Energie, de la Politique de l'Emploi et de la Recherche scientifique

Bij brief van 5 juni 2003, zendt de Economische en Sociale Raad voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, overeenkomstig de bepa-

lingen van artikel 6 van de ordonnantie van 8 september 1994 tot oprichting van de Economische en Sociale Raad voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, het advies inzake het voorontwerp van ordonnantie betreffende de gewestelijke stimulansen voor de algemene investeringen ten gunste van de zeer kleine, kleine en middelgrote ondernemingen, die hij in zijn plenaire vergadering van 5 juni 2003 aangenomen heeft.

— Verzonden naar de commissie voor de Economische Zaken, belast met het Economisch Beleid, de Energie, het Werkgelegenheidsbeleid en het Wetenschappelijk Onderzoek

MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

WIJZIGINGEN VAN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES

Mme la Présidente. — Par lettre du 6 juin 2003, le groupe MR communique une modification à la composition de la commission du Logement.

Elle figurera au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. (*Voir annexes.*)

Bij brief van 6 juni 2003, deelt de MR-fractie een wijziging mee in de samenstelling van de commissie voor de Huisvesting.

Zij zal in het Beknopt Verslag en in het Volledig Verslag van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

Bij brief van 10 juni 2003, deelt de CD&V-fractie wijzigingen mee in de samenstelling van :

- de commissie voor de Huisvesting;
- en de commissie voor Leefmilieu.

Zij zullen in het Beknopt Verslag en in het Volledig Verslag van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

Par lettre du 10 juin 2003, le groupe CD&V communique des modifications à la composition :

- de la commission du Logement;
- et de la commission de l'Environnement.

Elles figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. (*Voir annexes.*)

VERKIEZING VAN EEN BRUSSELS PARLEMENTSLID DAT ZITTING HEEFT IN DE VLAAMSE RAAD

ELECTION D'UN MEMBRE BRUXELLOIS SIEGEANT AU « VLAAMSE RAAD »

Mevrouw de Voorzitter. — Krachtens artikel 30, § 3, tweede lid, van de bijzondere wet van 8 augustus 1980 tot hervorming der instellingen en overeenkomstig de voordracht ondertekend door de leden van de SP-AGA-fractie, is mevrouw Anne Van Asbroeck voor gekozen verklaard als lid van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad dat

zitting heeft in de Vlaamse Raad, ter vervanging van de heer Rufin Grijp, ontslagnemend.

Er werd kennis van gegeven aan de voorzitter van het Vlaams Parlement.

— Ter informatie.

En vertu de l'article 30, § 3, 2^e alinéa de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et conformément à la présentation signée par les membres du groupe SP-AGA, Mme Anne Van Asbroeck a été déclarée élue membre bruxellois siégeant au « *Vlaamse Raad* », en remplacement de M. Rufin Grijp, démissionnaire.

Il en a été donné connaissance au président du « *Vlaams Parlement*. ».

— Pour information.

VOORZITTERSCHAP VAN DE SP-AGA-FRACTIE

PRESIDENCE DU GROUPE SP-AGA

Mevrouw de Voorzitter. — Bij brief van 10 juni 2003 deelt de SP-AGA-fractie mede dat mevrouw Anne Van Asbroeck aangewezen is tot fractievoorzitter vanaf die datum.

Par lettre du 10 juin 2003, le groupe SP-AGA communique que Mme Anne Van Asbroeck est désignée en qualité de présidente de groupe à partir de cette date.

ELECTION D'UN MEMBRE BRUXELLOIS SIEGEANT AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

VERKIEZING VAN EEN BRUSSELS PARLEMENTSLID DAT ZITTING HEEFT IN DE « CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE »

Mme la Présidente. — En vertu de l'article 30, § 3, 2^e alinéa de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et conformément à la présentation signée par la majorité des membres du groupe MR, Mme Marion Lemesre a été déclarée élue membre bruxellois siégeant au Conseil de la Communauté française, en remplacement de M. Armand De Decker, dont le mandat est devenu vacant à la suite de son élection en qualité de sénateur.

Il en a été donné connaissance à la présidente du Parlement de la Communauté française.

— Pour information.

Krachtens artikel 30, § 3, tweede lid, van de bijzondere wet van 8 augustus 1980 tot hervorming der instellingen en overeenkomstig de voordracht ondertekend door de meerderheid van de leden van de MR-fractie, is mevrouw Marion Lemesre voor gekozen verklaard als lid van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad dat zitting heeft in de « *Conseil de la Communauté française* », ter vervanging van de heer Armand De Decker, waarvan het mandaat vacant is geworden ten gevolge van zijn verkiezing in de hoedanigheid van senator.

Er werd kennis van gegeven aan de voorzitter van het « *Parlement de la Communauté française* ».

— Ter informatie.

PROJET D'ORDONNANCE

Dépôt

ONTWERP VAN ORDONNANTIE

Indiening

Mme la Présidente. — En date du 10 juin 2003, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a déposé le projet d'ordonnance portant assentiment à : la Convention internationale sur l'assistance, fait à Londres le 28 avril 1989 (n° A-434/1 – 2002/2003).

— Renvoi à la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Op 10 juni 2003 werd het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : het Internationaal Verdrag inzake hulpverlening, gedaan te Londen op 28 april 1989 (nr. A-434/1 – 2002/2003), ingediend door de Brusselse hoofdstedelijke regering.

— Verzonden naar de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

Discussion

MEDEDELING VAN DE REGERING

Bespreking

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion de la communication du gouvernement.

Aan de orde is de bespreking van de mededeling van de regering.

Je rappelle que l'article 56.1, 2°, du Règlement prévoit le temps de parole suivant :

- 30 minutes par orateur mandaté par un groupe politique;
- 10 minutes pour chacun des autres orateurs.

Ik breng in herinnering dat krachtens artikel 56.1, 2°, van het Reglement de volgende spreektijd van kracht is :

- 30 minuten per door een politieke fractie gemandateerde spreker;
- 10 minuten voor elke andere spreker.

La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à remercier le gouvernement d'être présent en nombre. Ce n'est pas toujours le cas de votre majorité parlementaire, Monsieur Ducarme, et vous verrez que, dans ce contexte, la plus grande difficulté ne viendra pas tellement de l'opposition mais, souvent, du

côté de votre majorité parlementaire qui, une fois de plus, ne brille pas par sa présence.

Monsieur le nouveau Ministre-Président, le moins que l'on puisse dire c'est que votre arrivée à la tête de l'Exécutif bruxellois n'est pas passée inaperçue.

Pourquoi ?

Parce que vous étiez le président du MR qui est un parti important en Région bruxelloise.

Parce que vous devenez président d'une région que vous découvrirez depuis un peu plus de trois ans et j'imagine que vous aurez constaté que Bruxelles est une région accueillante.

Parce que vous êtes le numéro trois, le troisième Ministre-Président que le MR use à cette place depuis quatre ans. On a aussi l'impression que le MR utilise ce poste comme marche-pied vers autre chose — un mayorat dans une commune par exemple — ou comme lot de consolation — la perte d'un mayorat dans une autre commune, par exemple.

Parce que vous avez décidé de cumuler cette fonction avec celle de ministre d'un autre Exécutif, à l'heure où un autre membre de votre Exécutif fait le chemin inverse, après avoir, pendant quelques mois, cumulé sa fonction avec une autre au sein du gouvernement de la Communauté flamande; il en revient au terme de je ne sais quelle évaluation. Il serait peut-être intéressant de savoir pourquoi.

Parce que vous n'êtes pas bilingue à ce stade et que cette qualité est pourtant indispensable pour exercer ce mandat avec sérieux et respect à l'égard d'une partie non négligeable de la population bruxelloise; c'est aussi une qualité intéressante pour défendre Bruxelles auprès des représentants des autres régions.

J'ai appris que le nouveau Ministre-Président de la Région flamande n'est pas bilingue — formellement, il n'est pas tenu de l'être; or nous devons dialoguer avec lui, Monsieur Ducarme : ces négociations il va falloir les gagner et, pour cela, il faudra dialoguer. Ce ne sera déjà pas facile d'être invité mais, en plus, il faudra communiquer dans une langue compréhensible pour l'un et l'autre.

De heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Het is een zeer goede oefening ! C'est un bon exercice. Je traduis au cas où vous n'auriez pas compris ...

M. Christos Doulkeridis. — Soyez rassuré, j'avais bien compris. De toute façon, je ne vise pas le mandat de Ministre-Président !

Alors, je comprends évidemment que vous ayez commencé votre déclaration, ce mardi, par remercier les parlementaires qui ont signé la présentation ayant permis votre élection. Au-delà des formules d'usage, on sent le vécu. Vous avez même été jusqu'à ajouter que vous mesuriez « à sa juste valeur chaque signature ». C'est clair, il n'y aura pas grand-monde parmi vos amis pour vous faire des cadeaux dans ce Parlement. Les Flamands vous attendent au tournant. Les socialistes ne vous attendaient pas. Ils ont tous fini par signer et

vous êtes déjà leur otage. Ils ont décidé de ne pas vous accorder leur confiance, mais juste de vous signifier leur motion pure et simple.

Alors, la question qu'on est en droit de se poser est « pourquoi » ? En un mot et en deux.

Pourquoi avoir remplacé le brave de Donnea dont vous dites pourtant qu'il a présidé le gouvernement régional avec loyauté et engagement et dont vous « constatez », — et vous rendez le même hommage à M. Simonet, — « qu'il n'a pas failli à sa mission » ?

Pourquoi ? On a très vite écarté l'interprétation d'une volonté repentie du MR de féminiser davantage ses ministres. Je suppose que le MR n'imagine pas commencer à confier ce genre de choses sérieuses à des femmes ...

On continue donc sur la même voie. Au MR, on reste entre « mâles » pour ce qui est des postes ministériels ...

Pourquoi ? Pour remettre un peu d'ordre dans la cacophonie qui caractérise cette majorité depuis 1999 ? Et ce n'est pas seulement Ecolo, mais l'ensemble des observateurs qui le disent ...

Je ne le crois pas, vu les réactions qu'a provoquées l'annonce de votre « débarquement ». Et pourtant, chacun sait l'urgence qu'il y aurait pour les Bruxellois de retrouver un réel ordre de marche de cette majorité. Le moindre détail, la moindre virgule sont négociés à couteaux tirés. Et tout cela pour, la plupart du temps, toucher à des dossiers périphériques aux priorités bruxelloises. Dans ce domaine, méfiez-vous d'abord de votre propre groupe et de sa capacité à manger la parole engagée par ses propres ministres.

Cette situation a entraîné un nombre incroyable d'incidents.

Mais peut-être l'attitude de votre groupe s'explique-t-elle par sa frustration. En effet, le MR est le plus grand groupe de ce Parlement, de loin. Mais à quoi cette force lui sert-elle ? En quoi sert-elle les Bruxellois ? En quoi pourrait-elle servir aux Bruxellois ? A pas grand-chose, Monsieur Ducarme. Croyez bien que je ne le regrette pas. Mais n'allez pas trop vite interpréter que cela constitue un satisfecit du reste du gouvernement. Le bilan de ce gouvernement, à quelques mois de la fin de la législature, est très préoccupant.

Alors je me suis dit qu'il y avait peut-être une autre interprétation : M. Ducarme se trouvait peut-être parmi nous pour relancer le projet de Bruxelles. Et vous auriez eu raison, Monsieur Ducarme, de vouloir le faire.

La situation est catastrophique sur les deux priorités de cette région : l'emploi et le logement. Je vais m'y attarder tout de suite. Mais non. Vous ne voulez pas relancer le projet de Bruxelles. Vous le dites d'emblée : votre ligne de conduite, c'est la déclaration gouvernementale ni plus ni moins. Ni moins, on comprend. Ce serait difficile. Mais ni plus ?

Bruxelles connaît le taux de chômage le plus important du pays. En quatre ans, la situation n'a fait que s'aggraver pour aboutir à crever le plafond des 20 % de chômeurs, alors que ce pourcentage est de 7,3 % en Région flamande et de 16,6 % pour la Wallonie. Avec un accent particulier sur le chômage des jeunes de moins de 25 ans : un demandeur d'emploi sur cinq à Bruxelles a moins de 25 ans.

Et vous nous dites, en page 8 de votre déclaration, que l'emploi constitue « tant la préoccupation majeure de la population bruxelloise que le principal défi auquel est confronté le gouvernement », en ajoutant « même s'il ne maîtrise pas tous les leviers propres à le promouvoir » avant de rajouter, comme chaque année, la liste des petits projets relatifs de près et plus souvent de loin, à cette problématique.

Où en est le projet de réforme des lois sur l'expansion économique ? Pourquoi ne parlez-vous plus de projet d'ordonnance sur les initiatives locales de développement et d'emploi ?

Je ne peux pas vous laisser dire comme justification que vous ne maîtrisez pas tous les leviers de l'emploi, ce qui en soit est vrai, si vous n'utilisez pas les leviers qui sont à votre disposition.

C'est quoi la dualité économique et sociale de la région ? C'est ce chômage à 20 %. C'est la répartition inégale de ce chômage entre quartiers, entre catégories de population, entre niveaux de formation, entre différentes classes d'âge. Et cette dualité est là aussi, parce que le problème de Bruxelles n'est pas d'abord celui de la création d'emplois suffisants, mais le fait que la création de ces emplois ne profite pas aux Bruxellois. 45 % des emplois créés à Bruxelles sont occupés par des non-Bruxellois. C'est là que vous devriez concentrer l'essentiel de votre action. C'est là que nous devrions concentrer l'essentiel de notre action. Votre prédécesseur se gaussait souvent de voir Bruxelles arriver au top de plusieurs hit-parades européens. Cela leur fait une belle jambe aux Bruxellois de savoir que Bruxelles est le plus grand pôle de travail en Belgique si ce travail ne leur profite pas. Il faut dès lors avoir le courage aujourd'hui de dire que n'importe quel développement n'est pas bon pour Bruxelles. Il faut avant tout concentrer aides et efforts pour concilier développement économique et emploi des Bruxellois.

C'est l'unique leitmotiv à avoir. Et pour y arriver, il faudra :

- mieux cibler en fonction de cet objectif les aides économiques;
- travailler, dans le cadre du pacte social pour l'emploi, à un meilleur « patriotisme » des employeurs bruxellois, ce qui est loin d'être le cas comparativement à ce qui existe dans les deux autres régions;
- répondre enfin aux cris lancés notamment par Agoria pour une meilleure formation des emplois techniques et professionnels;
- revoir totalement, en collaboration avec les communautés, mais en refusant de subir leur éventuelle difficultés à suivre, la stratégie pour un bilinguisme concret des habitants de Bruxelles.

Deuxième priorité essentielle : le logement.

Pas un seul logement nouveau créé depuis quatre ans, alors que les listes d'attente dans le logement social comprennent 25.000 noms de familles et que les délais d'attente vont parfois jusqu'à cinq ou six ans. Je ne dis pas que rien n'a été fait dans ce domaine. Je dis que ce qui a été fait reste malheureusement totalement secondaire compte tenu des attentes légitimes et de la situation qui s'aggrave.

Aujourd'hui, la situation n'est plus seulement préoccupante pour le logement social.

La crise du logement ne touche pas uniquement les plus pauvres; elle concerne aussi les personnes à revenus moyens et aussi à hauts revenus, ce qui, normalement, vous intéresse davantage, Monsieur le Ministre-Président.

Tous les indices vont dans le même sens : un nombre de plus en plus important de familles et de personnes isolées rencontrent des difficultés pour trouver un logement à Bruxelles. Les chiffres parus aujourd'hui encore dans la presse le confirment. *La Dernière Heure*, page 3, ainsi que, je pense, la plupart des quotidiens d'aujourd'hui reprennent les chiffres de Stadim qui fait état de l'évolution dramatique des prix des habitations en Région bruxelloise et dans le reste du pays sur des périodes d'un an, de cinq et de dix ans. Les Bruxellois rencontreront toujours plus de difficultés pour se loger dans leur région. Certains ont encore la chance de pouvoir acheter leur habitation mais ils sont de moins en moins nombreux. Nous n'aurons pas tous la chance de pouvoir calculer la plus-value de notre maison, comme le propose *La Dernière Heure*.

C'est un des aspects de cette crise du logement : elle profite à quelques-uns. Or, notre souci est que tous les Bruxellois, quels que soient leurs revenus, arrivent à se loger correctement.

Je viens de parler du prix des acquisitions mais les conséquences sur les loyers sont évidemment identiques et même parfois plus dramatiques puisqu'elles concernent des personnes qui n'ont pas la possibilité d'acheter un logement. Une enquête parue sur les loyers à Bruxelles dans le journal *Syndicat* révélait que 75 % des loyers sont supérieurs à 500 EUR par mois. Pour les nombreux étudiants, les personnes isolées, les jeunes et les couples plus âgés, sur lesquels la région veut parier, il devient impossible de se loger à Bruxelles.

Je pense que toutes nos formations politiques démocratiques accueillent favorablement les Européens. A nos yeux, ces derniers ont leur place dans notre région. Mais, en tant qu'Ecolo, je dis aussi que l'impact de cette présence à Bruxelles n'est pas suffisamment évalué et qu'aucune mesure n'est prise pour y faire face. Des études et actions plus approfondies devraient être menées dans deux domaines au moins.

Il s'agit d'abord du logement, de la pression exercée par la présence des Européens aux revenus différents de ceux de la population bruxelloise. Cette pression est de plus en plus forte et devient dramatique; il faut agir tant au niveau régional qu'au niveau fédéral. Je reviendrai plus loin sur les mesures fédérales que j'estime nécessaires.

Le deuxième impact de la présence européenne à Bruxelles concerne les recettes fiscales de la région. Si une partie de plus en plus importante des recettes et impôts ne sont plus perçus par la Région bruxelloise, celle-ci ne sera plus en mesure d'assumer les missions importantes qui lui sont attribuées. Je pense qu'un virage relativement important doit être effectué dans ce domaine.

J'aimerais vous entendre à ce sujet.

J'ai souvent entendu M. de Donnea s'exprimer à propos de l'Europe dans un discours ambitieux. Cela ne me pose aucun problème, mais ce discours oublie l'autre volet de la présence européenne : les charges qu'elle fait peser sur les Bruxellois et son impact sur la qualité et le coût de la vie à Bruxelles.

Je n'aborderai par les autres points que vous avez cités dans votre déclaration. Vous avez eu la gentillesse de vous adresser à chacun de vos ministres. Néanmoins, j'insiste, il faut s'en tenir aux priorités qui sont, pour le groupe Ecolo, le logement et l'emploi. Or, la communication que vous avez faite ne semble absolument pas apporter la moindre lueur d'espoir d'un renforcement des moyens qui pourraient être mis en œuvre dans ce secteur, notamment par un changement de méthode ou une amélioration des conditions dans lesquelles il sera possible de travailler sur ces deux enjeux.

Dès lors, le changement opéré à la tête de cet Exécutif par le groupe MR n'est absolument pas crédible ni compréhensible.

Je ne vois pas en quoi ce type de changement sert Bruxelles, mais je vois bien en quoi cela peut servir M. Ducarme.

Cependant, un aspect de votre déclaration est intéressant, et pour cause : le refinancement. Pour le reste, il ne faut pas être dupe. Il reste dix mois avant les élections régionales. C'est suffisant pour mener une bonne campagne, mais pas pour apporter des modifications importantes. En revanche, l'enjeu se joue maintenant en ce qui concerne le refinancement. Ainsi, nous pourrions vérifier très rapidement la sincérité ou la portée de vos déclarations en la matière.

En effet, vous êtes quelque peu l'otage de ce nouveau gouvernement. Chacun vous attend au tournant et les besoins sont essentiels dans tous les domaines. Je n'ai pas parlé des communes, mais je ne dois pas vous faire un dessin. Tout nouveau bourgmestre, qu'il soit socialiste ou libéral vous dira que la situation est difficile et qu'il attend une amélioration de celle-ci et de sa marge de manœuvre. J'espère que cela se produira dans une logique la plus responsable possible et que l'on ne va pas travailler au refinancement des pouvoirs locaux au détriment d'un bon financement de la Région bruxelloise.

C'est la raison pour laquelle le refinancement par le fédéral tel que vous l'avez proclamé aujourd'hui, tel que vous l'avez évoqué avec un peu de pudeur avant les élections est important. A ce sujet, nous nous sommes permis une petite contribution au débat. Nous avons établi un certain nombre de pistes. La constitution du gouvernement fédéral est évidemment l'occasion idéale pour avancer en la matière et pour revendiquer les priorités bruxelloises.

J'avais proposé que cela puisse se faire, tous groupes politiques démocratiques réunis, pour donner davantage de poids à ces revendications. J'ignore si le timing le permettra. L'essentiel, c'est d'aboutir, peu importent les moyens.

De par votre fonction, vous avez un rôle à jouer à cet égard. En votre qualité de Ministre-Président, vous êtes le représentant de la Région bruxelloise. J'espère que vous gardez de bons contacts avec la nouvelle présidence de votre parti. C'est utile étant donné que les négociations sont menées par les partis politiques. Donc, soyons cohérents et avançons sur cette question !

Je vais donc avancer différentes pistes. Il y a, bien sûr, la question du refinancement mais également d'autres préoccupations bruxelloises qui ont une incidence fédérale, sur lesquelles il faudra enregistrer des avancées.

En ce qui concerne le refinancement, plusieurs pistes existent. Il ne faut pas verser dans le fétichisme; il faut que l'une ou l'autre aboutisse, même plusieurs si possible. Pour certaines, une modification de la loi de financement s'impose.

Je pense qu'il ne faut pas les privilégier. Il faut d'abord évoluer dans le cadre des aides qui existent et qui sont légitimes. Pourquoi ces aides sont-elles légitimes ? Parce que la Région bruxelloise est la capitale de ce pays et ce à plus d'un titre. En effet, elle prend en charge des coûts supérieurs aux aides dont bénéficie sa population. Et le statut de capitale a également des conséquences sur l'emploi. Je me suis livré à une toute petite enquête sur le taux d'occupation des Bruxellois dans certaines administrations publiques à Bruxelles par rapport à celui des administrations des deux autres régions. La STIB, par exemple, occupe seulement 54 % de Bruxellois, dans des emplois de toutes catégories, y compris les moins qualifiés, qui pourraient parfaitement être occupés par des Bruxellois. Si l'on compare ce pourcentage à ce qui se passe au sein des TEC et de *De Lijn*, on constate que les TEC occupent un personnel issu à plus de 98 % de la Région wallonne. Quant à *De Lijn*, elle occupe 98,8 % de Flamands. Cette situation ne me pose pas de problème mais elle m'amène à adresser aux Flamands et aux Wallons le message suivant : la capitale du pays, en assumant son rôle, prend des risques qui se traduisent en dualité sociale. Et continuer à donner l'image d'une région riche, prospère et qui génère un grand nombre d'emplois qui ne profitent pas à Bruxelles, n'est plus acceptable. Il faut mettre les points sur les i, donner plus d'informations et mieux expliquer à l'extérieur la situation réelle de Bruxelles si nous voulons être entendus dans notre demande légitime d'un meilleur financement de la Région bruxelloise.

Une autre piste à envisager consiste en l'attribution d'un poids plus important à la population bruxelloise dans le calcul de la dotation IPP. Pour ce faire, une modification de la loi de financement est nécessaire et je crains que ce ne sera pas facile. Nous pouvons évidemment demander une augmentation des moyens de l'accord de coopération, comme nous l'avons fait en 1999. Nous devons continuer dans cette voie, tout en améliorant les marges de manœuvre des Bruxellois dans l'affectation des moyens obtenus.

Il conviendra également de revendiquer une compensation pour la non-taxation des fonctionnaires internationaux. En effet, ces derniers payent des impôts qui ne sont pas répartis de la même manière que ceux payés par les Bruxellois qui ne sont pas fonctionnaires internationaux. J'estime que cette revendication pourrait également être portée par d'autres régions. Il faut obtenir un juste retour des efforts fournis, notamment pour Bruxelles.

Il serait également opportun de demander de ramener le taux de TVA à 6 % pour la construction de logements sociaux et de logements publics à caractère social. Il s'agirait d'un refinancement indirect extrêmement important.

Et que pensez-vous d'une obligation pour les employeurs d'offrir à leurs employés un abonnement aux transports en commun, avec une déductibilité totale du coût au niveau fédéral ? Une telle mesure aurait des conséquences positives sur les transports publics et sur les finances régionales.

Assurer une meilleure prise en charge du coût de la réforme des polices, une augmentation de l'intervention de l'Etat dans le revenu

d'intégration et dans l'aide sociale accordée par les CPAS, sont autant de pistes à explorer. On sait que ces coûts contribuent largement à l'étranglement des finances des CPAS et des communes, à l'heure où des revendications légitimes existent pour une revalorisation salariale du personnel qui travaille dans ces institutions.

Une meilleure prise en charge du coût des hôpitaux publics a également une incidence, directe et indirecte, sur le financement de la Région bruxelloise.

Outre le refinancement, d'autres pistes doivent être portées dans les négociations fédérales. Je vous demande d'être attentifs à une dizaine d'autres chapitres que nous suivrons également avec une grande attention. Leur concrétisation pourrait avoir lieu dans les jours qui viennent, et il serait utile de mener une stratégie pour Bruxelles, stratégie demandée depuis plus de quatre ans. Cette demande a été présentée, notamment à l'occasion des accords du Lambertmont, avec retard, suite au « débarquement » de M. de Donnea qui a déboulonné M. Simonet, déclarant « Je débarque et je ne vais pas commencer à porter ce type de revendication. ».

Dans le cas présent, vous avez été prévenu à temps, on ne peut pas refaire le coup deux fois aux Bruxellois, nous vous demandons d'avancer.

Des pistes ont été avancées en ce qui concerne la politique des grandes villes. Un ministre a été chargé de cette compétence; s'il n'a pas apporté des résultats très probants, il a au moins identifié un certain nombre de pistes, notamment le gel du revenu cadastral pendant dix ans en cas de rénovation d'un bien occupé par son propriétaire.

Ce sont des pistes qui ont une incidence directe sur la qualité de vie des Bruxellois, sur la qualité de vie en ville pour tous les habitants. Il me semble essentiel de porter ce type de revendications.

Concernant la place de l'Europe à Bruxelles, un schéma directeur pour la rénovation du quartier Schumann-Léopold, a été adopté par le gouvernement fédéral le 14 juin 2002. Il est urgent que la Région bruxelloise veille à sa mise en œuvre.

Autre priorité, l'arriéré judiciaire. On parle souvent de sécurité, mais il n'est pas responsable de continuer à tenir un discours responsable sur cette question sans aborder l'arriéré judiciaire.

Les Bruxellois, plus que d'autres, doivent insister sur ce point, plus particulièrement ceux qui participent aux négociations.

Quant au RER et aux investissements SNCB, vous en avez parlé dans votre déclaration, j'attire votre attention sur la nécessité d'une cohérence de tous les niveaux de pouvoir sur cette question. Lors de la précédente législature, j'ai entendu M. de Donnea défendre les investissements dans le RER mais il faut que les membres du même parti au gouvernement fédéral en fassent de même, ainsi que les administrateurs au sein de la SNCB, ce qui n'a pas toujours été le cas.

Le bruit des avions est une question pour laquelle j'aurais bien envie de faire confiance à M. Gosuin, mais quel est le poids de M. Gosuin dans ce gouvernement ? J'espère que vous allez avancer,

Monsieur Gosuin, et que vous aurez plus de poids que sous le précédent gouvernement.

La question de la concentration des vols doit être remise à l'ordre du jour; nous devons défendre plus offensivement et plus unanimement un point de vue qui est celui de Bruxelles et ne pas nous aligner sur les revendications portées par les autres régions.

Autre priorité, le droit de tirage sur les emplois ACS, qui est aussi fédéral. Je vous propose de travailler à une modification de la clé de répartition entre les régions. On parle de droit de tirage sur les emplois, cela a un lien direct avec les ACS; or, la clé actuelle donne une répartition de 8,2 % à Bruxelles, 53 % pour la Flandre, 38 % pour la Wallonie, alors que la répartition du chômage entre régions, en février 2003, était respectivement de 15 % pour Bruxelles, 37,7 % pour la Flandre et 47,3 % pour la Wallonie. Il serait normal que les droits de tirage sur les ACS profitent d'abord aux régions qui en ont le plus besoin. Il est donc essentiel de pouvoir engager une négociation sur la modification de la clé de répartition de ces droits de tirage.

Mon avant-dernier point concerne le droit de vote des étrangers, qui est une priorité fédérale pour de nombreux partis mais qui est également une priorité bruxelloise, compte tenu de la structure de la population bruxelloise. Sans doute vous êtes-vous rendu compte, au cours de la campagne, du nombre de personnes qui vivent dans cette ville, qui s'aiment dans cette ville, qui mourront dans cette ville mais qui n'ont pas le droit de vote. C'est effrayant ! Environ 30 % de la population se trouvent dans cette situation-là et ce n'est pas normal. Face à cette situation, en tant que Bruxellois, nous devons porter plus particulièrement cette revendication.

Je voudrais aborder un dernier point parmi nos revendications. Au total, nous en avons quatorze mais je vous en épargne quelques-unes, étant donné que nous vous transmettrons le document reprenant en détail toutes nos propositions. Je veux parler de l'augmentation de l'intervention de l'Etat dans les revenus d'intégration et d'aide sociale accordés aux CPAS. J'en ai déjà parlé tout à l'heure mais il faut savoir que le remboursement par le fédéral n'est pas suffisant, ce qui a des conséquences pour les situations les plus difficiles. En effet, cela empêche les CPAS de répondre aux demandes et de faire correctement leur travail pour ces cas d'urgence.

Je voudrais encore souligner un point que nous soulignons à l'occasion de chaque déclaration de gouvernement, à savoir que le Ministre-Président — MM. Simonet et de Donnea avaient fait la même chose — fait une déclaration sur les compétences de la région mais oublie les compétences de la Commission communautaire commune. Or, ces compétences sociales sont également extrêmement importantes, surtout aujourd'hui. Je vous invite donc, Monsieur le Ministre-Président, ainsi que tous ceux qui auront l'occasion d'assumer votre fonction à l'avenir, à reprendre cette question dans votre déclaration.

Rien ne permet d'assurer que vous continuerez à occuper cette fonction à l'avenir, Monsieur Ducarme.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'aimerais autant ! (*Exclamations.*)

M. Christos Doulkeridis. — Pour cela, Monsieur Ducarme, il faudra prouver que votre présence ici sert les Bruxellois et pas simplement vous. De toute façon, les électeurs auront leur mot à dire dans les mois qui viennent. Comptez sur nous pour les éclairer le mieux possible ! (*Applaudissements sur les bancs Ecolo et CDH.*)

Mme la Présidente. — Outre Mme Lemesre, nous entendons les orateurs suivants : M. Cerexhe, Mme Grouwels, M. Vervoort, M. Lootens-Stael, M. Gatz, Mme Persoons, M. Demol, M. André, M. Grijp et M. De Wolf.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw de Voorzitter, ik dacht dat was afgesproken dat er in het debat een taalkundig evenwicht zou worden gerespecteerd evenals een evenwicht tussen meerderheid en oppositie.

Mevrouw de Voorzitter. — Met dat evenwicht wordt rekening gehouden. Na mevrouw Lemesre komt de heer Cerexhe aan de beurt, daarna mevrouw Grouwels, dan de heer Vervoort, enzovoort.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Naar ik hoor komt de grootste Vlaamse oppositiepartij pas op het einde van het debat aan het woord.

Mevrouw de Voorzitter. — U zal zeker aan bod komen in de eerste sprekersronde.

La parole est à Mme Marion Lemesre.

Mme Marion Lemesre. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, en concluant la déclaration gouvernementale par l'espoir exprimé que le débat d'aujourd'hui n'ait d'autres objectifs que « le meilleur avenir » pour notre région et « le mieux-être des Bruxelloises et des Bruxellois », le Ministre-Président Daniel Ducarme, au nom de son gouvernement, a bien recadré les enjeux politiques, non seulement de cette déclaration, mais plus largement de notre action politique à Bruxelles. Et en y regardant bien, de toute la Politique ... avec un « P » majuscule.

« Parce que l'Homme ne saurait, sans la politique, assumer tout à fait son humanité » a écrit Comte-Sponville, donnant raison à Aristote de l'avoir qualifié ainsi : « L'homme est un animal politique. ». De là à oser dire que Bruxelles vient de s'enrichir d'un d'entre eux, de la plus belle espèce ...

Je retiens avec grande satisfaction la promesse de « considération » qui sera accordée par le Ministre-Président et son gouvernement au Parlement et aux groupes parlementaires, tant de la majorité que de l'opposition.

C'est en effet bien comprendre ou bien considérer le Parlement que de prendre en compte à la fois son rôle de contrôle de l'exécutif, mais aussi de réflexion par le débat et par l'écoute. En effet, c'est notamment par les auditions que nous pouvons organiser en commission qu'il est possible, comme le souhaite également la déclaration gouvernementale, « d'associer l'ensemble de forces vives bruxelloises. ». Nous l'avons fait sur plus d'un sujet.

Comme chef de groupe MR, je veux vous rassurer : nous ne sommes ni des guérilleros, ni des flibustiers, mais, Messieurs les

Ministres, nous ne sommes pas non plus une unanimité muette. Le « qui ne dit mot consent » ne fait pas partie de nos dictons favoris en ce sens qu'il fait reposer le consensus sur le non-dit, se prétendant d'accord pour n'en rien vérifier !

Je ne veux pas occulter aujourd'hui un certain nombre de désaccords qui ont, par le passé, secoué cette Assemblée et, plus spécialement notre majorité et, plus spécialement encore, les relations entre les groupes MR et PS. Pourquoi le nier ? Ils trouvaient effectivement leur source dans cette forme de culture du consensus, que Jean Gol avait si bien qualifié de « ratatouille ». Le consensus ne peut remplacer ni le dialogue, ni le débat. C'est par-là, qu'en bonne intelligence, passe le meilleur accord sur la façon de trancher les désaccords ! Car en Belgique et à Bruxelles, plus que nulle part ailleurs, si la politique est l'art de prendre, de garder et d'utiliser le pouvoir ... c'est surtout l'art de le partager ! Cela étant dit, le groupe MR soutiendra l'action du gouvernement, telle que fondée par l'accord de 1999 et nous liant à nos partenaires PS, CD&V, VLD et SP-AGA.

Mais l'histoire de Bruxelles n'attend pas. Elle n'est pas un destin. Elle est ce que nous en faisons ensemble, comme toute société, comme toute ville ou capitale, Bruxelles change. Et plus vite encore que d'autres. C'est dire l'urgence de la tâche dans sa nécessité de continuer d'agir, de lutter, d'inventer, de sauvegarder, de transformer, de réformer ...

En ce sens, la déclaration gouvernementale confirme ou annonce un certain nombre de réformes :

— Avec 21 % de taux de chômage, l'emploi reste la préoccupation majeure et le principal défi de notre région.

Comment mieux mettre en adéquation l'offre et la demande d'emploi ? Comment mieux soutenir les entreprises axées sur le développement local et qui constituent des pourvoyeurs d'emploi pour les travailleurs résidant à Bruxelles ?

— Le commerce est l'élément fondateur de la ville. Il doit être une priorité politique en termes de protection et de développement, tant sur le plan urbanistique qu'économique, en ce compris la politique de mobilité. En effet, il faut souligner le recul des commerces de l'hypercentre au profit de zones suburbaines de seconde couronne et de périphérie. Il est significatif qu'au cours de la période 1991-2001, l'emploi global du secteur du commerce de détail a progressé de 30,1 % dans la périphérie, alors qu'il n'a augmenté que de 13,3 % dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Compte tenu de cette concurrence et de la grande mobilité du consommateur, l'accessibilité est devenue un élément crucial de l'activité commerciale.

En se réjouissant de voir figurer le RER sans ambiguïté dans la note des négociations gouvernementales fédérales, Bruxelles doit encore améliorer son propre maillage en transports en commun, pour permettre de substituer l'usage de transports en commun adaptés aux déplacements domicile-travail effectués en voiture.

D'autre part, Bruxelles doit se doter d'une véritable politique du commerce, concertée avec les communes et s'inscrivant dans un projet fédéral de « Politique des grandes villes ». Et c'est vrai,

l'outil fiscal—telles les zones franches françaises — doit faire partie des incitants positifs les plus performants. Le gouvernement entend-il établir une politique concertée avec le gouvernement fédéral, et plus particulièrement avec les futurs ministres en charge des Finances et de la Politique des grandes villes, afin de mettre en place de tels systèmes de stimulation économique en faveur de l'emploi local ?

A cet égard, nous avons pu également noter avec plaisir le souci du gouvernement de ne pas voir augmenter la pression fiscale globale pesant sur les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale. A ce « stop fiscal », particulièrement bienvenu, j'ajouterais le « stop fiscal » visant également les entreprises et le commerce; tant il est vrai que la situation financière de certaines communes les ont parfois poussées à alourdir les charges fiscales de manière à supprimer les effets positifs de la réforme fiscale fédérale.

Dans le cadre de sa tutelle et des limites institutionnelles que nous connaissons, comment le Ministre-Président envisage-t-il d'harmoniser fiscalement nos communes et notre région ?

Activer les responsabilités des autres pouvoirs est sans doute l'apport important de cette nouvelle déclaration gouvernementale. Non seulement par rapport à sa « vocation de capitale et sa dimension européenne » qui devraient être reconnues comme il se doit, comme vous l'avez dit, Monsieur le Ministre-Président, et générer, comme vous l'avez souligné, d'autres transferts financiers — notamment du fédéral — mais aussi, et c'est important — des missions qui sont actuellement assurées à Bruxelles pour une population nationale, voire internationale. Je pense que nous sommes d'accord ici sur ce constat.

Vous avez évoqué le RER extérieur — on pourrait parler également d'un RER intérieur — mais aussi quelque chose d'important lié à nos communes, un tout autre secteur qui est celui du financement des hôpitaux. Nul n'ignore qu'à l'origine de nombre de nos difficultés financières dans le secteur hospitalier figurent en bonne place des décisions prises unilatéralement par le gouvernement fédéral, telle la problématique du prix de journée.

Le gouvernement compte-t-il là aussi affirmer les revendications légitimes de Bruxelles ?

Bruxelles change ... et changera plus encore dans sa dimension européenne. La Pologne entrera en mai 2004 dans l'Union européenne.

Ainsi en a décidé ce week-end le peuple polonais avec une belle majorité de 77,5 %. Ainsi va l'Europe qui, l'an prochain, va spectaculairement s'élargir à 10 nouveaux pays, pour la plupart issus de l'ancien bloc soviétique.

Comment Bruxelles, qui en est la capitale, va-t-elle vivre cette importante évolution de l'Union européenne — dont on ne mesure pas encore véritablement l'ampleur — et que compte faire le gouvernement pour gérer mais aussi anticiper les conséquences en termes d'implantation dans notre ville-région ?

Et quand on parle d'implantation, il ne faut pas uniquement songer aux bâtiments ! Comme l'indiquait récemment la Direction d'études et de statistiques de la région citée par le quotidien « L'Echo » :

« L'augmentation récente de la population en Région bruxelloise est due essentiellement à une immigration en provenance de l'étranger. Dans le même temps, l'échange de populations entre la région et le reste du pays demeure négatif pour la capitale. ».

En clair, cela veut dire que l'exode urbain continue. « Au 1^{er} janvier 2002, Bruxelles comptait 26,6 % d'étrangers. Plus de la moitié de ceux-ci sont des ressortissants de l'Union européenne. Les Marocains, avec une part de 20 % de la population étrangère, représentent le plus grand groupe d'étrangers de la région. ».

Dans les atouts de Bruxelles les plus régulièrement cités, figure en bonne place sa multiculturalité. Mais l'équilibre est fragile : ici et là, le repli identitaire ou communautaire le menace ! La fracture sociale en est l'une des causes mais certainement pas la seule.

Une des réponses pour lutter contre cette forme de déterminisme social est certainement la politique du logement; Vincent De Wolf en parlera tout à l'heure.

Permettez-moi d'apprécier particulièrement la notion « d'émancipation active » figurant sous la plume de nos négociateurs fédéraux qui, parlant aussi de « citoyenneté partagée », veulent « chercher la meilleure coopération entre les niveaux de pouvoir concernés ».

Concernée, Bruxelles l'est au premier chef. Aussi, quelles initiatives compte prendre le gouvernement dans le cadre des nouvelles politiques croisées à activer — enfin — en Région bruxelloise, notamment avec la Communauté française ?

Communauté française dont le Ministre-Président, dans un toutes-boîtes récent, regrettait, à propos du rééquipement des écoles techniques et professionnelles, que, je le cite : « Alors que cet enseignement doit véritablement bénéficier d'un traitement de choc, je suis navré de constater que les appels que nous tentons de lancer en direction de Bruxelles ont moins d'échos que ceux lancés au gouvernement wallon. ».

En la matière, nous ne sommes nulle part. Mais comme l'a écrit Saint-Exupéry : « Il nous faut dans la nuit lancer des passerelles. ». Siégeant aussi au gouvernement de la Communauté française, permettez-nous de vous demander, Monsieur le Ministre-Président, d'être cette passerelle gouvernementale ou, sans lapsus ni coquille dans le texte, d'y être notre « lucarne » ?

— A cheval sur les compétences économiques (régionales) et culturelles (communautaires), l'industrie culturelle doit pouvoir trouver à Bruxelles sa pleine expansion.

Je tiens à la disposition du ministre de l'Audiovisuel le dossier visant à mettre sur pied à Bruxelles, à l'instar de Wallimage, un « Bruxellimage » visant à attirer et soutenir des productions cinématographiques à Bruxelles.

Vous pourriez être doublement à la manœuvre, Monsieur le Ministre-Président, pour — sur le site tout trouvé de Reyers — y réaliser ce nouvel outil mixte de soutien aux producteurs et aux distributeurs audiovisuels bruxellois, outil qui pourrait être habilité à gérer les produits de la Taxeshelter fédérale.

— Enfin, et j'en terminerai par ce point dont vous avez souligné toute l'importance en commerçant votre déclaration : nos communes ! Vous connaissez leurs inquiétudes parce que vous connaissez leurs difficultés financières et que vous connaissez aussi leurs missions de service public.

Vous avez évoqué notamment la sécurité et la qualité du cadre de vie, entre autres par la propreté de la ville.

En matière de sécurité, si nous avons bien noté votre volonté de poursuivre les politiques de prévention par exemple, par la remédiation scolaire, nous aimerions également voir le gouvernement se soucier de la « petite » criminalité, à l'origine d'un malaise croissant dans nos quartiers. Nos négociateurs fédéraux ont déclaré « avoir choisi d'accroître la capacité d'engagement de la police locale, en renforçant la réserve fédérale. ».

Quelle pourrait être l'action de la région pour aider, par exemple, les zones de police dans le recrutement ?

A cet égard, nous vous rappelons notre proposition de mise en place de « crèches de zone de police » qui devrait répondre aux problèmes d'horaires, particulièrement en faveur de l'emploi féminin.

Quant « aux petites incivilités », dont les atteintes à la propreté, elles pourraient — si le gouvernement fédéral finalise ce projet — être sanctionnées par des amendes administratives infligées par les communes.

M. Rudi Vervoort. — Encore faudrait-il que les communes disposent de moyens suffisants pour exercer ces nouvelles compétences.

Mme Marion Lemesre. — Vous devancez ma question : la région entend-elle coordonner l'ensemble de cette politique qui permettra notamment de lutter contre la saleté dans notre ville ?

Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, aujourd'hui n'est plus hier, et encore moins 1999.

Cette nouvelle déclaration gouvernementale, sans changer le moins du monde l'accord de gouvernement intervenu à l'issue des dernières élections régionales, ne le remplace pas moins dans le contexte actuel. Forçant cette remise en perspective, on se rend compte très vite combien elle a peut être portée d'optimisme pour l'avenir, si elle est faite de ferme volonté.

Car le monde et Bruxelles ne sont pas à rêver, mais à transformer ! C'est ce qui nous permet d'apprendre toujours et qui donne tort aux dogmatiques. Face à certains propos très peu courtois tenus dans la presse et ce matin par l'opposition à cette tribune, je leur dirai que la vigilance fait partie des devoirs du parlementaire, sans doute plus encore de l'opposition, mais qu'il convient de ne pas confondre cette vigilance avec la dérision qui rend tout dérisoire, ni avec le mépris qui rend tout méprisable ...

Avec vigilance donc, mais aussi enthousiasme, par le dépôt d'une motion pure et simple, le groupe MR votera la confiance au gouvernement et à son nouveau Ministre-Président. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, si j'ai bien entendu la communication gouvernementale qui nous a été faite mardi dernier, le nouveau Ministre-Président a tenté de nous convaincre qu'il assurerait le changement dans la continuité. J'ai bien peur, Chers Collègues, quand on voit la manière dont la première formation politique de cette région dispose aujourd'hui des portefeuilles ministériels, qu'il nous faille parler de continuité dans le changement. Le changement pour le changement, synonyme pour certains d'action et de principal mode de gouvernement.

Vous êtes, Monsieur Ducarme, le troisième Ministre-Président de cette législature. Cela fait beaucoup... et finit par faire pas-très-sérieux. Je vous ai entendu mardi nous déclarer qu'il nous fallait une région forte, capable de forcer le respect des autres entités fédérales et fédérées de notre pays, et susceptible ainsi d'obtenir son dû financier. Mais qu'avez-vous fait pour renforcer notre région, vous responsables libéraux, depuis le début de cette législature ? Bien au contraire, je suis enclin à penser que vous avez contribué, inconsciemment j'ose encore l'admettre, à déforcer et Bruxelles et ses institutions aux yeux des autres régions ?

Ce fut tout d'abord, rappelons-nous, Armand De Decker, affirmant le jour de son entrée en fonction à la présidence du Sénat, qu'entre cette fonction et celle de Ministre-Président du gouvernement bruxellois, c'était comme jouer en première ou en troisième division. La transformation de la Ministre-Présidence en lot de consolation pour M. de Donnea au lendemain des élections communales ne fut guère plus heureuse. L'absence du Ministre-Président bruxellois dans la délégation MR lors des accords du Lambermont, à la différence des autres Ministres-Présidents des deux autres régions, fut un nouveau signal négatif.

L'utilisation, devenue aujourd'hui abusive, de la fonction de Ministre-Président du gouvernement bruxellois à des fins personnelles n'est pas de nature à crédibiliser l'Institution. Pas plus que les trois changements intervenus ne sont de nature à stabiliser/générer des relations solides et durables avec d'autres partenaires au sein même de la région comme à l'extérieur. Pas plus, enfin, que la double casquette que vous avez choisie d'endosser comme si le message que l'on voulait donner à l'extérieur est qu'une fonction de Ministre-Président à Bruxelles ne requiert pas un temps plein à un an des élections. C'est, à mes yeux, un vif regret, une immense déception et un profond gâchis après les efforts faits durant la première législature régionale, sous la férule d'un seul Ministre-Président, pour imposer, dans les esprits et dans le temps, Bruxelles, la région et le particularisme bruxellois.

Je m'en voudrais de ne pas conclure cette réflexion par une réflexion plus large sur l'utilisation qui me semble de moins en moins éthique de la politique dans lesquelles certaines formations se fourvoient aujourd'hui. J'ai de la fonction politique cette notion qu'elle impose à ceux que nous sommes le devoir de servir les habitants de notre pays, région, commune, et ce dans la défense de l'intérêt général. Nous assistons aujourd'hui à un glissement dangereux qui voit la fonction politique, dans son ensemble, perdre une part de sa dimension de service au profit de ce qu'il convient hélas d'appeler des « intérêts particuliers ». C'est l'essence même de notre engagement politique qui est ainsi remis en cause.

Madame la Présidente, Chers Collègues, Monsieur le Ministre-Président, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises avant votre arrivée de dénoncer la manière dont la coalition bruxelloise fonctionnait, empêtrée dans ses contradictions et l'impossibilité de défendre un projet de ville qui ne regardait pas dans la même direction. Aux yeux de mon groupe, le remplacement du chef à la tête du gouvernement est une mauvaise réponse à un vrai problème. Une solution qui masque les vraies raisons de la morosité bruxelloise.

La réponse nous semble d'autant plus mauvaise que la communication gouvernementale que vous nous avez livrée est venue confirmer ce que tout le monde craignait : vous continuerez à poursuivre la politique de votre prédécesseur... On peut dès lors se demander pourquoi l'avoir changé ?

Là où il aurait fallu, pour l'année qu'il nous reste à endurer cette cohabitation malheureuse entre socialistes et libéraux, une déclaration concentrée sur deux ou trois objectifs prioritaires, répondant de manière ferme, musclée même, aux défis les plus importants qui traversent aujourd'hui la société bruxelloise, vous nous avez donné une communication « peu inspirée » — ce n'est pas moi qui l'ai écrit, c'est *La Dernière Heure* et peu convaincante, poursuivant dans la lignée des déclarations dont votre prédécesseur nous a trop souvent gâtés.

Une déclaration, reflet en fin de compte, d'un gouvernement et d'une majorité littéralement à bout de souffle.

Je relèverai aussi et c'est plus inquiétant — une déclaration marquée du syndrome de Stockholm — vous savez, ce syndrome qui veut qu'un otage en vienne à apprécier, à donner des gages, à défendre, à honorer parfois, ses ravisseurs. De ces preneurs d'otages, j'en vois plusieurs : je ne reviendrai pas plus longuement sur votre belle-mère socialiste — la presse en a suffisamment parlé au cours de ces dernières semaines — mais je m'attarderai un peu plus sur vos partenaires flamands de la majorité.

Pour vous avoir vu à l'œuvre lors de la Conférence institutionnelle bruxelloise et les nombreuses concessions que vous y fîtes aux partis flamands, pour vous avoir vu vous précipiter à les rencontrer, en premier lieu dès l'annonce de votre nomination, j'ai aujourd'hui de sérieuses inquiétudes.

Je ne vous ferai pas l'injure de rappeler qu'un fait vaut plus qu'un lord-maire. Des faits, je n'en vois guère, seul un lord-maire et quelques intentions. Nous aurions souhaité, espéré, que vous nous présentiez une déclaration de gouvernement limitée, sortie au forceps, choisissant de prendre à bras le corps, pendant la durée limitée qui nous reste, les problématiques de l'emploi, du logement et de la mobilité, qui constituent les grands défis de la région, ainsi que M. Doukeridis l'a rappelé. Je n'ai pas l'impression aujourd'hui, après quatre ans de législature, que les Bruxellois aient le sentiment que des progrès ont réellement été accomplis dans ces dossiers essentiels.

Vous nous avez annoncé, fidèle à la technique éprouvée par M. de Donnea, qu'on fera encore un peu de tout, durant les douze mois qui nous séparent des élections régionales de 2004. Sans avancer de vraies priorités. Sans nous dire les moyens dont vous disposerez pour mener à bien cette politique du fourre-tout. Or, comme vous l'avez souligné dans votre communication, la Région bruxelloise manque structurellement de moyens.

Monsieur le Ministre-Président, je n'ose imaginer que dans le bagage avec lequel vous vous installez à la tête du gouvernement régional bruxellois ne figurent pas déjà quelques garanties sérieuses sur le refinancement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour rappel, diverses études effectuées consacrées au coût qu'engendrent, pour Bruxelles, ses fonctions de capitale nationale et internationale situent cette charge dans une fourchette comprise entre 18 et 36 milliards d'anciens francs. Quelle sera dès lors, pour les Bruxellois, la plus-value que représente l'arrivée à la tête de notre gouvernement de l'ex-président du MR ? Votre communication de mardi est plutôt légère sur la question, et ne me rassure guère, à l'aune des cinq petites lignes — sur 69 pages ! — que le rapport de l'informateur, M. Di Rupo, consacre à la question bruxelloise. Je vais vous les lire : « Enfin, certains insistent sur la nécessité de renforcer les moyens de la région capitale du pays en raison des charges spécifiques qui pèsent sur elle et des missions qu'elle assume en faveur de l'ensemble de la population belge. L'augmentation des moyens alloués à Bruxelles sous la précédente législature pourrait être poursuivie dans le cadre de l'accord de coopération entre cette région et l'Etat fédéral. ». Point final. Vous conviendrez avec moi que ce n'est guère touffu, ni enthousiasmant.

Vous contenterez-vous de si peu ? Et je vous interroge dès aujourd'hui : quelles sont les assurances que vous avez pu obtenir avant même votre arrivée ? C'est au pied du mur que l'on juge le maçon. En cette matière, nous ne nous contenterons pas de peu, ni de promesses de refinancement ou d'avancées dans d'autres dossiers, pour l'« après-régionales de 2004. ». C'est à l'aune de ce que votre bagage contiendra lors de la mise en place du futur gouvernement fédéral — refinancement, assouplissement des règles de bilinguisme à Bruxelles, RER, réforme des polices ... — que les Bruxellois pourront mesurer jusqu'à quel degré vous arrivez ici à Bruxelles pour leur bien à eux.

Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je ne reviendrai guère sur les différents chantiers dans les différentes compétences de ses ministres que le nouveau Ministre-Président a égrenés lors de sa communication.

Je me permettrai simplement, Monsieur le Ministre-Président, quelques réflexions plus isolées sur l'un ou l'autre passage de votre déclaration.

1. Votre volonté de gouverner cette région dans les deux langues. A nos yeux, il est effectivement juste d'exercer la fonction qui est la vôtre en maîtrisant les deux grandes langues de notre région. Les efforts dont vous faites preuve sont louables, mais normaux. Nous osons simplement espérer que la conscience de la nécessité de la connaissance du néerlandais vous guide vers l'évidence d'un enseignement de la deuxième langue beaucoup mieux adapté en Communauté française en général, en Région bruxelloise en particulier.

Tous les employeurs à Bruxelles n'accordent pas à leurs salariés un délai de trois mois pour se mettre au néerlandais et tous les demandeurs d'emploi n'ont pas les moyens de s'attacher un traducteur personnel à temps plein ni de fréquenter l'une ou l'autre école de renom. Si vous aviez dû exercer un métier « normal » à Bruxelles, en contact direct avec la population, vous auriez, Mon-

sieur le Ministre-Président, eu beaucoup de difficultés. C'est le sort malheureux de trop nombreux francophones à Bruxelles.

Que cette expérience, vous qui siégerez aussi au gouvernement de la Communauté française, permette qu'avant enfin de manière sensible les projets qui visent à promouvoir l'immersion linguistique dès la maternelle. Notre ambition, à Bruxelles, doit être que chacune des 19 communes puisse avoir une école au moins, tous réseaux confondus, qui permette effectivement cette immersion linguistique dans les deux grandes langues nationales. Vous devez devenir, par la force des choses, le meilleur ambassadeur de cette cause.

2. Votre appel au Parlement et à toutes les formations démocratiques pour renforcer l'institution parlementaire. Nous disons pourquoi pas, mais vous connaissez la formule : « Chat échaudé craint l'eau froide. ». Nous n'avons jamais refusé de participer aux grandes conférences que vous avez organisées, réunissant précisément toutes les formations démocratiques. Nous sommes aujourd'hui sceptiques : la première Corée que vous avez présidée n'a guère donné de résultats favorables aux Bruxellois; quant à la deuxième, rebaptisée Cobru, elle ne s'est plus réunie depuis neuf mois et l'absence de solution à la problématique de l'eau a déjà coûté très cher à la région.

(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Madga De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

3. Troisième point : vos silences sur la politique d'intégration. Vous n'êtes plus aujourd'hui, Monsieur Ducarme, le président d'un parti politique défendant des intérêts particuliers; vous êtes censé être aujourd'hui le Ministre-Président de tous les Bruxellois. Vous avez, lors de la campagne électorale, jeté l'opprobre et le discrédit sur une communauté importante de notre région. Donner l'impression de limiter le dialogue interculturel aux seules communautés francophones et néerlandophones de Bruxelles nous semble réducteur et non conforme à la réalité sociologique bruxelloise.

4. Quatrième et dernière réflexion. Je ne vous ai point entendu, Monsieur le Ministre-Président, sur la nécessité de légiférer, d'ici la fin de la législature, pour empêcher les partis liberticides flamands de paralyser le fonctionnement de nos institutions.

Vous avez aujourd'hui une obligation morale et politique de réparer, sans concessions nouvelles, les erreurs commises lors des négociations du Lombard.

Dans la foulée, je vous invite, Chers Collègues, à étudier la meilleure manière d'empêcher les formations liberticides et extrémistes de bénéficier, lors des prochaines élections régionales, d'une représentation parlementaire, d'une dotation, et d'une tribune qui légitimerait leurs discours haineux et illégaux.

Monsieur le Ministre-Président, votre communication gouvernementale avait la fraîcheur et le souffle d'une équipe de vétérans à la fin de la seconde prolongation. Le MR — qui plus que jamais porte bien son nom : le Mouvement qui Réforme... surtout ses ministres et Ministres-Présidents puisque nous avons connu à ce titre

M. André, M. Simonet et M. de Donnea — croit pouvoir donner l'illusion aux Bruxellois qu'en vous faisant atterrir rue Ducale, il imprimera force, nouveauté et dynamisme dans les politiques régionales bruxelloises. C'est faire oublier aux Bruxellois que votre formation gouverne cette région depuis huit ans et qu'avant de se présenter en *deus ex machina* de la vie politique bruxelloise il vous faudra, Monsieur le Ministre-Président, vous présenter d'abord en comptable en notaire du peu d'avancées de votre majorité libérale-socialiste dans des domaines aussi fondamentaux que la mobilité, l'emploi et le logement.

Je terminerai mon intervention en citant André Maurois, qui disait : « Il y a trois dimensions de l'amour : la profondeur, la durée et la confiance. ». Les Bruxellois doivent bien observer que, dans cette majorité libérale-socialiste, manque plus que jamais la profondeur; qu'au rythme des débarquements de Ministres-Présidents, manque cruellement la durée; et qu'au niveau politique, la confiance fait plus que jamais défaut puisque vous n'osez même plus — et c'est une première — la solliciter de votre propre majorité. (*Applaudissements sur les bancs CDH et Ecolo.*)

Mijnheer de Voorzitter. — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mijnheer de Voorzitter, we bevinden ons vandaag op ongeveer één jaar voor de volgende regionale verkiezingen. Men kan dat gegeven op twee manieren bekijken. Ofwel zegt men dat het « maar » twaalf maanden zijn en dat van nu af aan alles in het teken van die komende verkiezingen staat. Ofwel kan men zeggen dat er « nog » twaalf maanden zijn, waarin men nog heel wat kan realiseren en voltooiën. Als CD&V-fractie kiezen wij voor het laatste perspectief.

Niemand zal ontkennen dat wij vandaag in Brussel nog altijd voor grote uitdagingen staan op het vlak van werkgelegenheid, huisvesting, mobiliteit, sanering van de openbare ziekenhuizen, enz. Deze uitdagingen vereisen een kordate aanpak. Daar heeft deze regering de laatste vier jaar ook blijk van gegeven op het ene domein al met meer succes dan op het andere. Die inspanning moet in de komende twaalf maanden onverminderd worden voortgezet. Ons regeerakkoord moet verder worden uitgevoerd. Het contract dat deze meerderheid gesloten heeft met de Brusselse bevolking is nog niet voltooid.

Men kan al dan niet betreuren dat er op dit moment binnen één van de componenten van deze meerderheid besloten werd om de Minister-Président van de regering te vervangen. In ieder geval mogen we er hier in Brussel geen gewoonte van maken om bij elke verkiezing op een ander niveau — gemeentelijk of federaal — van Minister-Président te wisselen. Dat komt de stabiliteit en het aanzien van onze instellingen niet ten goede. Maar het belangrijkste is en blijft voor de CD&V dat de continuïteit en de dynamiek van het regeringsbeleid gewaarborgd blijven. Op dat vlak stelt de nieuwe regeringsverklaring ons gerust. Zij bevat een duidelijk engagement vanwege alle regeringsleden en dus ook vanwege alle componenten van de meerderheid, om ook in de komende twaalf maanden verder te blijven werken aan de problemen van ons Hoofdstedelijk Gewest. Van de nieuwe Minister-Président — net als van alle ministers en meerderheidsfracties — verwachten wij dat hij dit engagement belichaamt en dat hij zich ten volle toelegt op wat nog moet worden gerealiseerd voor juni 2004, veeleer dan op de verkiezingen die dan plaatsgrijpen.

De Minister-Président heeft in zijn verklaring namens de regering een aantal klemtonen gelegd. Voor de CD&V-fractie is het duidelijk dat werkgelegenheid prioritaire aandacht verdient. De huidige onderhandelaars van het nieuwe federale regeerakkoord kondigen terzake een rondetafelconferentie aan. De Vlaamse minister van Werkgelegenheid reageert hier onmiddellijk op en is duidelijk van plan ervoor te zorgen dat hij met zijn dossiers klaar zal staan bij de start van eender welk federaal overleg. Wij rekenen erop dat Brussel evenzeer dynamisch zal reageren. De werkloosheid is en blijft in Brussel immers onaanvaardbaar hoog, zij treft meer dan 20 procent van de actieve bevolking. Wij vragen dan ook hoe de Brusselse regering zal reageren op eventuele nieuwe federale initiatieven. Welke voorstellen voor maatregelen die belangrijk zijn voor de werkgelegenheid in Brussel heeft de regering klaar ?

Het mobiliteitsbeleid is en blijft van levensbelang voor Brussel. Op dit domein heeft de regering de voorbije vier jaar blijk gegeven van heel wat dynamiek. Die dynamiek moet worden verdergezet. Hopelijk kan dit nu gebeuren in een sfeer van optimale samenwerking met de andere gewesten en met het federale niveau. Daar wrong tot nu toe immers al te vaak het schoentje. In ieder geval rekenen wij erop dat de regering eensgezind druk zal blijven uitoefenen op de federale regering om nu dringend werk te maken van het Gewestelijk Expresnet. Wij vragen dat de regering zich expliciet verzet tegen elk nieuw structuurplan voor de NMBS dat de realisatie van het GEN op de lange baan schuift.

Wij blijven opkomen voor een ruimere uitbouw van het huisvestingsbeleid voor de middeninkomens. Jonge gezinnen moeten hier kunnen blijven wonen en we moeten er ook nieuwe aantrekken. Dat moet onze ambitie zijn voor alle wijken van het Hoofdstedelijk Gewest. Het huisvestingsbeleid mag zich niet enkel concentreren op de kanaalzone en een beperkt aantal oudere wijken, maar moet ook aandacht hebben voor de betaalbaarheid van het wonen in de meer residentiële gemeenten, zoals bijvoorbeeld de Woluwes, Ukkel, Ganshoren en Jette. Dit is belangrijk voor de evenwichtige uitbouw van onze stedelijke samenleving en voor het behoud van ons fiscaal draagvlak.

Uiteraard zijn wij niet blind voor de noden in de sociale huisvesting. Wij willen een tweesporenbeleid dat zowel aandacht heeft voor de sociale huisvesting als voor de middeninkomens. In de sociale huisvesting vestigen wij graag opnieuw de aandacht op het voorstel van de CD&V-fractie om voor diegenen die beantwoorden aan de criteria voor de sociale huisvesting, via een huisvestingspremie de waarborg te bieden dat zij niet meer dan 30 procent van hun inkomen moeten besteden aan huisvesting. Dit uiteraard in een systeem dat voorkomt dat de huurprijzen de pan uitswingen. Huisvesting is één van de belangrijkste uitdagingen voor ons gewest in de komende jaren. Hoe gaat de regering zo'n tweesporenbeleid verder ontwikkelen ? Gaat men, bijvoorbeeld in de begroting 2004, een bijkomende inspanning leveren op dit vlak ?

De regeringsverklaring legt terecht ook de klemtoon op de meervoudige hoofdstedelijke rol van Brussel — hoofdstad van België, van de beide grote gemeenschappen, van Europa — en op de implicatie hiervan voor de uitgaven en financiering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. De uitbreiding van de Europese Unie is terzake inderdaad een belangrijk gegeven. De CD&V-fractie gelooft dat alle overheden die aan Brussel een hoofdstedelijke roeping geven moeten worden betrokken bij de financiering en inhoudelijke invulling van

die hoofdstedelijke rol. Hoe wil de regering deze diverse overheden en dus ook de Europese Unie, aanspreken en responsabiliseren met betrekking tot hun verantwoordelijkheid ten aanzien van hun hoofdstad ?

Het is voor CD&V evident dat de Minister-President van het tweetalige Brussels Hoofdstedelijk Gewest de beide landstalen moet beheersen en gebruiken. Een Brussels Minister-President die niet tweetalig is kan niet effectief functioneren, net zo min als een eentalige federale eerste minister dat zou kunnen. Het is dan ook in het belang van alle Brusselaars, van de hele Brusselse regering en van de Minister-President zelf dat hij inderdaad tweetalig is. In een land waarin de meeste ministers hoger geschoolde mannen of vrouwen zijn, die normaal ten minste acht of tien jaar onderricht in de tweede landstaal genoten hebben, zou dit geen probleem mogen zijn. De realiteit is jammer genoeg anders.

Het is en blijft voor vele mensen onbegrijpelijk dat een partij iemand naar voor schuift als Minister-President die niet tweetalig is. Toch stellen wij vast dat dit gebeurt. Ik hoop dat iedereen er zich rekenschap van geeft wat voor een signaal dat is. In het verleden werden wij reeds geconfronteerd met een Brusselse Minister-President die het Nederlands niet of onvoldoende beheerste. In dat geval erkende die dat dit een probleem vormde en zorgde hij ervoor dat het binnen een zeer korte periode verholpen werd. Van de nieuwe Minister-President die vandaag aantreedt, verwachten wij hetzelfde. Niet meer, maar zeker ook niet minder.

Het is bemoedigend dat de Minister-President in zijn regeringsverklaring expliciet erkend heeft dat tweetaligheid essentieel is voor het behoorlijk vervullen van zijn functie en dat hij een duidelijk engagement genomen heeft om tegen het nieuwe parlementaire jaar ook effectief tweetalig te zijn. Wij zullen hem aan zijn woord houden.

CD&V vindt het ook belangrijk dat de Minister-President zich in de regeringsverklaring geëngageerd heeft om op een evenwichtige wijze te werken aan de uitbouw en versterking van de samenwerking met de Vlaamse Gemeenschap en de Franse Gemeenschap. Als hoofdstedelijk gewest kan Brussel immers geen exclusieve of dominante band ontwikkelen met één van de beide grote gemeenschappen. Brussel heeft alle belang bij een sterke band met Vlaanderen en Wallonië, net zoals beide gemeenschappen alle belang hebben bij een sterke band met de hoofdstad. De Brusselse Minister-President moet zich persoonlijk inzetten voor de ontwikkeling van deze evenwichtige verhouding tussen Brussel, enerzijds en de beide grote gemeenschappen, anderzijds. Het vereist dat hij zich, in tegenstelling tot bijvoorbeeld een partijvoorzitter, neutraal opstelt in communautair gevoelige kwesties en zich in alle omstandigheden onthoudt van acties of uitspraken die geïnterpreteerd kunnen worden als een inmenging in aangelegenheden die betrekking hebben op het grondgebied van een ander gewest. Wij verwachten dat de nieuwe Minister-President hiermee rekening zal houden.

Rekening houdend met al deze elementen en met de engagementen die de Minister-President terzake heeft genomen, hernieuwt de CD&V-fractie dan ook haar vertrouwen in de regering.

M. le Président. — La parole est à M. Rudi Vervoort.

M. Rudi Vervoort. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, l'exercice parlementaire qu'est la communication d'un nouveau Ministre-Président n'a plus, pour le jeune parlementaire que je suis encore, même si je m'approche des 45 ans, la saveur des moments rares et solennels. Je ne pouvais imaginer que sur une seule législature j'en aurais acquis une telle pratique. Mais maintenant, je connais la musique. C'est une valse. Une valse à trois temps.

Nous ne reviendrons pas sur le préjudice que constitue selon nous une telle versatilité pour la présidence de l'institution régionale. Cela laisse indubitablement une impression de fragilité. Cela donne à voir l'image d'un navire qui vascille à chaque bourrasque électorale; qu'elle vienne d'en haut (du fédéral) ou d'en bas (des communes). Mais il nous faudra bien plus que du vent pour redonner à cette fonction une apparence de sérénité.

Nous l'avons dit lors de l'annonce de cette nouvelle candidature. Nous le pensons toujours, d'autant qu'avec les derniers événements qui se sont déroulés en Communauté flamande, où l'on a, en moins de temps qu'il ne faut pour le dire, quasiment renouvelé toute l'équipe, on a le sentiment que dans ce pays le fait fédéral est encore loin d'avoir atteint sa maturité. Est-il concevable qu'à chaque scrutin externe à une région, il faille à chaque fois renouveler de fond en comble son personnel politique ? C'est une réflexion importante à faire pour l'avenir de nos institutions régionales, pour l'avenir de leur crédibilité et de leur lisibilité pour une population qui éprouve déjà des difficultés à s'y retrouver. On lui avait à peine expliqué, et ce ne fut pas facile, qu'elle votait pour le fédéral. Quelques jours plus tard, on change des Exécutifs qui, à première vue, n'avaient rien à voir dans cette affaire. C'est l'un des enseignements que je retiens de cette législature. C'est une réflexion qu'il faudra approfondir si l'on veut réellement dans ce pays amener une maturité fédérale.

Jacques Simonet et François-Xavier de Donnea ont été pour nous, des partenaires loyaux. Ils ont toujours respecté les engagements pris en gouvernement, même lorsque, visiblement, cela déplaisait à certains parmi leurs propres troupes. Je n'ose croire que cela ait pu être précisément la raison de leur renvoi.

Les observateurs politiques attentifs ont coutume d'évoquer les fréquentes tensions dans cette majorité. Mme Lemesre l'a évoqué. On a même parlé du mariage de l'eau et du feu. Je constate pour ma part que ces tensions se sont toujours exprimées pour l'essentiel au Parlement. Le gouvernement s'est toujours montré capable de faire aboutir ses projets sur la base d'un consensus sans faille, y compris sur des sujets sensibles comme la fiscalité, les communes, l'emploi ou le logement. Quelles que soient les turbulences au sein du groupe parlementaire MR, cette capacité gouvernementale doit être poursuivie. Qu'importe alors pour nous celui qui l'incarne.

Dans ce contexte, on pouvait craindre qu'une nouvelle substitution à la « Ministre-Présidence » ne soit une opération strictement électorale. Le candidat Ducarme ne plaçait-il pas lui-même son ambition personnelle au delà de 2004, enjambant allègrement le choix de l'électeur aux prochaines élections ? Nous devons dire que la communication qu'il a prononcée ce mardi a en grande partie apaisé nos inquiétudes.

M. Benoît Cerexhe. — C'est l'intervention de la belle-mère cela, Monsieur Vervoort.

M. Rudi Vervoort. — Nous y avons entendu réaffirmer un engagement clair de poursuivre la mise en œuvre de la déclaration gouvernementale. Mieux encore, cette confirmation s'est exprimée avec des accents qui nous sont particulièrement chers. Le principe de la solidarité, sur lequel les socialistes fondent depuis toujours leur projet de ville, y est apparu comme l'axe principal de l'ensemble des politiques. « La solidarité à tous les niveaux constituera le fil conducteur de toutes leurs actions. ». Que pourrions-nous dire de mieux ? Cette phrase, on la dirait sortie toute droite du programme du PS.

La solidarité entre les communes vient en premier. Vous en faites, et je vous en remercie, le principe directeur des mesures qui doivent être prises pour rencontrer les difficultés financières que connaissent actuellement les pouvoirs locaux. Dans le même esprit, les contrats de quartier, sur lesquels on entend régulièrement grincer, dans cette enceinte, quelques dents chez notre partenaire, se voient confirmés comme l'une des priorités de ce gouvernement, qui s'engage à poursuivre l'effort.

Tout comme la politique du logement. Et je me réjouis d'entendre la ferme volonté du gouvernement pour l'adoption rapide du Code du Logement et la mise en œuvre de ses arrêtés. Mieux encore, il s'engage à finaliser rapidement encore le plan pour le logement élaboré par Alain Hutchinson.

En ce qui concerne la politique de l'emploi, nous avons entendu avec beaucoup de satisfaction réaffirmer le soutien à l'ORBEm, au Port de Bruxelles, à la lutte contre la discrimination à l'embauche, à l'ordonnance sur la gestion mixte et, *last but not least*, à celle sur la réforme des lois d'expansion économique. Rien que du bon, comme on le voit. Tout comme l'hommage rendu au pacte social, conclu à l'initiative du ministre de l'Emploi, Eric Tomas, avec la volonté d'en poursuivre la mise en œuvre.

Enfin, le PRD est clairement reconfirmé dans son rôle de « référence obligée » des politiques régionales. Que demander de plus ?

De nouveaux moyens pour Bruxelles ! Le Ministre-Président en parle avec enthousiasme et en cela, il rejoint clairement la revendication que le PS, par la voix de son illustre prédécesseur, Charles Picqué, porte depuis longtemps. Nous nous en réjouissons. Le constat d'un sous-financement structurel de notre région est maintenant partagé par l'ensemble des forces politiques démocratiques de notre région.

Mme Lemesre a d'ailleurs fait référence à l'outil fiscal comme outil d'action politique sur les villes. En cela, je pense qu'elle reprend un thème cher à Charles Picqué. Et je ne doute pas qu'à l'avenir, le MR pourra influencer, mieux que précédemment, celui qui deviendra ministre des Finances. En effet, le fait d'une ville-région comme la nôtre n'a pas toujours été bien compris par certains de nos partenaires à l'échelon du gouvernement fédéral.

Vous avez évoqué la problématique de l'harmonisation de la fiscalité communale. C'est une première. On n'avait encore jamais entendu cela dans le chef du MR. Sachez que je suis un chaud partisan d'un débat sur ce thème. Il existe effectivement une telle disparité entre les dix-neuf communes bruxelloises qu'il importe de mettre les chiffres à plat, afin de voir quelles sont les communes qui, par leur politique, se privent de moyens et, par voie de conséquence, brisent une sorte de solidarité entre les habitants des dix-neuf com-

munes et celles qui, d'un autre côté, comme celle où M. Ducarme réside toujours, je pense, sont arrivées à l'excès contraire.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'y suis toujours domicilié.

M. Rudi Vervoort. — Je pense qu'à Schaerbeek, pour ne pas la nommer, la pression fiscale est anormalement forte, certainement par rapport à des communes comme Woluwe-Saint-Pierre ou Auderghem, où elle est très basse. Le rapport y est du simple au double.

Je pense que nous ne pouvons pas faire l'économie d'un débat concernant une solidarité renforcée entre les communes. C'est donc avec plaisir que j'ai entendu Mme Lemesre évoquer ce point.

Pour en revenir au refinancement de la région, encore faut-il être prudent dans les pistes qu'il convient d'évoquer. Lorsque l'on parle de transferts financiers indispensables pour remplir toutes les missions qui découlent de la situation particulière de Bruxelles, pourquoi ajouter ce « notamment du fédéral » ? Si l'on vise l'Europe, disons-le et portons devant ces instances notre revendication qui est légitime.

Je pense que là il n'y a pas lieu de discuter; d'autres orateurs l'ont évoqué précédemment. Cependant il ne faut pas effrayer d'autres entités fédérées par l'emploi du mot « notamment » car on connaît cette formule de style utilisée lorsque l'on a peur d'oublier quelque chose.

Le refinancement me semble être un sujet qui mérite une grande précision afin d'éviter d'induire qu'il pourrait y avoir d'autres formes de refinancement, indirect ou croisé, pour la Région bruxelloise. Il importe donc d'être clair et précis dans ce domaine.

Dans la déclaration du gouvernement, un passage me semble mériter quelques éclaircissements. Il s'agit des quelques mots relatifs au caractère interculturel de Bruxelles. On n'y parle guère que des deux communautés nationales. Je vous invite à relire le PRD si nécessaire, car il me semble que cette vision est quelque peu dépassée : la dimension multiculturelle de Bruxelles y est reconnue avec plus d'ampleur à l'égard de toutes les communautés d'origine étrangère qui composent aujourd'hui une part importante de la population bruxelloise.

Mme Grouwels l'a évoqué, on attend de vous une bonne connaissance du néerlandais; je ne suis pas un excité linguistique, mais, à Bruxelles — vous l'aviez d'ailleurs déclaré pour la fonction de bourgmestre — c'est un élément important pour exercer votre fonction dans de bonnes conditions, et je partage ce point de vue. Vous avez pris à cet égard un engagement précis et louable. Apprenez la langue, ne méngez pas vos efforts, mais surtout gardez-vous, en attendant, de trop bien comprendre certains de vos interlocuteurs, si vous voyez ce que je veux dire !

N'étaient ces changements incessants à la tête de l'exécutif, le PS ne pourrait que se réjouir de cette communication pour ce qu'elle contient, surtout ce qu'elle réaffirme avec force et clarté. C'est précisément pour nous ce qui est essentiel : au-delà des personnes

qui incarnent pour un temps une fonction ministérielle, ce sont les engagements, les décisions, les actions entreprises qui constituent pour nous la raison même du combat politique. De ce point de vue, nous sommes toujours satisfaits du travail réalisé sous cette législature, voilà pourquoi nous restons aujourd'hui le seul parti de la majorité qui n'a pas éprouvé le besoin de changer ni de ministres, ni de chef de groupe, encore qu'il en est un que nous ne battons jamais, c'est le CD&V parce que nous avons face à nous l'« inoxydable » ministre Chabert. Nous déclarons forfait ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Mijnheer de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Dominiek Lootens-Stael.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, ik stel voor dat Minister-President Ducarme zijn koptelefoon gebruikt zodat hij mij beter verstaat. Hij moet zich daarvoor niet schamen. Iedereen weet toch dat hij het Nederlands niet begrijpt. (*Verschillende leden verlaten het halfrond.*)

Ik zal vandaag niet het inhoudelijke debat aangaan over werkgelegenheid, sociale huisvesting en andere aspecten van het beleid. We zullen daar begin oktober nog volop de kans toe krijgen naar aanleiding van de septemberverklaring van de regering, tenzij we dat debat moeten uitstellen tot wanneer Minister-President Ducarme het Nederlands voldoende beheerst.

Eergisteren mocht deze vergadering reeds voor de derde maal deze legislatuur een regeringsverklaring van een nieuwe Minister-President aanhoren. Drie verschillende Minister-Présidenten op nog geen vier jaar tijd ! Het bewijs dat voor de francofone politici Ducarme, Simonet en de Donnea het eigenbelang duidelijk primeert boven het algemeen belang van de Brusselaars en van Brussel.

Ook het bewijs dat binnen de familie Ducarme de postjes en de carrièreplanning belangrijker zijn dan het algemeen belang van de Brusselaars. Dit verhaal van de tien kleine negertjes toont dan ook duidelijk aan dat het Brussels Gewest — in tegenstelling tot wat die tien kleine negertjes zelf beweren — bijlange geen volwaardig gewest is, maar slechts een wachtkamer voor ambitieuze politici die hopen ooit eens aan Grote Politiek te mogen gaan doen in Kamer of Senaat of in de federale regering.

We wisten al dat de nieuwe Minister-President een Vlamingenhater eerste klas is. Maar daarenboven is hij niet eens in staat om de meerderheid van de bevolking van dit land in hun eigen taal te woord te staan. Dat is het ultieme bewijs van minachting van de heer Ducarme voor Brussel en voor de Brusselse Vlamingen in het bijzonder. Een minachting voor de Brusselse Vlamingen waarin hij hoe onbegrijpelijk ook wordt gesteund door sommige van deze Brusselse Vlamingen die omwille van de smeer — in dit geval ministerpostjes — plat op de buik gaan voor zoveel francofone arrogantie. Het is dan ook niet toevallig dat de eerste woorden gebroken Nederlands die de heer Ducarme hier in het halfrond uitsprak net gericht waren tot die mensen die door hun handtekening zijn verkiezing mogelijk hebben gemaakt. Hij beseft inderdaad maar al te goed dat hij enkel en alleen Minister-President is kunnen worden omdat pseudo-Vlamingen als Guy Vanhengel, Jan Béghin en Brigitte Grouwels de Brusselse Vlamingen voor de zoveelste keer een dolk in de rug hebben gestoken. Mevrouw Grouwels, bekend van de slogan « Minder Frans, meer Brigitte », de zelfverklaarde Jeanne d'Arc van Brussel, is hier zwaar

van haar paard gevallen om haar partijgenoot en minister-voor-het-leven nog enkele jaartjes te kunnen laten verder slapen in zijn minister-zeteltje en Lexus-met-chauffeur.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Als er één partij veel Frans gebruikt dan is het wel het Vlaams Blok. Het gebruikt meer Frans in Brussel dan alle andere Vlaamse partijen samen.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Wij zijn tenminste tweetalig. Dat kan niet van iedereen hier worden gezegd.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer Lootens, u zou de toespraak die u hier houdt in het Frans moeten laten vertalen en in alle Brusselse brievenbussen laten bezorgen. Dan zouden de Franstaligen ook eens kennis kunnen nemen van uw Vlaams-nationaal discours.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Wij hebben met dat voorstel geen probleem. Als u ons de vertaling wil bezorgen, dan zijn wij u daarvoor dankbaar.

Ik zei het al de zelfverklaarde Jeanne d'Arc van Brussel is zwaar van haar paard gevallen om haar partijgenoot en minister-voor-het-leven nog een paar jaartjes te gunnen en de heer Ducarme is een Vlamingenhater. De bewijzen daarvoor zijn overduidelijk.

Mijnheer de Voorzitter. — Mijnheer Lootens, pas op uw woorden.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Het was de heer Ducarme die één van de belangrijkste aanklagers was in de zaak van de franskiljons in de Vlaamse Rand rond Brussel, die zich vanuit hun chique villa's en residentiële wijken gingen beklagen bij de Raad van Europa over de onmenselijke behandeling die hen te beurt valt. Het was de heer Ducarme die in de zaak rond de onrechtmatig geïnde milieubelastingen in het Vlaamse Wezembeek-Oppem het wettelijke gezag van de Vlaamse overheid in de Vlaamse Rand weigerde te erkennen. Het was de heer Ducarme die vorig jaar verklaarde dat hij in de toekomst als een ware dictator en antidemocraat zonder enige vorm van debat alle verdere Vlaamse eisen tot verdere staats-hervormingen zonder pardon zou verwerpen. Het was trouwens ook de heer Ducarme die eind april dit jaar nog verklaarde dat wanneer de VLD het zou aandurven om de hervorming van de gezondheidszorg ter sprake te brengen hij een Koninkrijk Wallonië zou oprichten. Wat dat betreft, ga gerust uw gang meneer Ducarme. Hoe rapper hoe liever, geloof mij vrij ! Het is de partner van de heer Ducarme, het FDF, die nog maar twee weken geleden de vertegenwoordiging van de Vlamingen in het Brussels Parlement in vraag heeft gesteld. Het FDF van Olivier Maingain, de man die volgens de heer Ducarme door de Vlamingen wordt gediaboliseerd en geprovoceerd. Het is de heer Ducarme die duidelijk « njet » zegt tegen de splitsing van Brussel-Halle-Vilvoorde. Het is die de heer Ducarme, die hier vandaag niet eens de democratisch verkozen Nederlandstalige raadsleden in hun taal kan te woord staan, die de steun krijgt van de VLD, van CD&V van minder Frans en meer Brigitte, en SP-AGA.

Dat voor de heer Ducarme de belangen van de Franstaligen op de eerste plaats komen is overduidelijk. Hij wil zijn functie als Brussels Minister-President namelijk cumuleren met die van minister in de

Franse Gemeenschapsregering, waar hij minister van Media en Cultuur wil worden. Deze cumul is zeker niet toevallig, maar past in een strategie die zeer doelbewust wordt gevoerd. Deze strategie staat trouwens letterlijk neergeschreven in het partijprogramma van de MR. In dat programma kan men namelijk lezen dat de Franse Gemeenschapsregering representatief moet zijn voor de « *espace francophone* ». Er moet voor de MR in de Franse Gemeenschapsregering ook een minister uit de Brusselse Gewestregering zetelen. Deze doelstelling is er duidelijk op gericht om de band Wallonië-Bruxelles aan te halen en de band Brussel-Vlaanderen af te bouwen of zelfs door te knippen. Deze evolutie is nefast voor de Brusselse Vlamingen en voor Brussel. En deze imperialistische politiek wordt nu vanuit francofone FDF-middens gevoerd met de actieve steun van VLD en CD&V.

De belofte van de heer Ducarme om tegen oktober wel Nederlands te leren is voor het Vlaams Blok onvoldoende.

Ten eerste is het zeer twijfelachtig of de heer Ducarme op 15 oktober inderdaad wel voldoende Nederlands zal kennen om het politiek debat met de Brusselse Vlamingen in het Nederlands te kunnen voeren. Het lijkt mij eerder dat hier gauw enige loze beloften gedaan werden om de Vlaamse meerderheidspartijen een excuus te kunnen geven om de Brusselse Vlamingen voor de zoveelste keer voor schut te zetten.

Ten tweede is het onvoldoende dat de heer Ducarme pas op 15 oktober Nederlands zal kennen. Vandaag reeds zijn er zittingen van deze Assemblee, en vandaag reeds heeft de Minister-President de plicht om de Nederlandstaligen in hun eigen taal te woord te staan. Indien hij dat niet doet wijst dat op een absolute minachting voor de Nederlandstaligen in dit gewest.

Ten derde dient de heer Ducarme reeds op het ogenblik van zijn aanstelling tweetalig te zijn. Tenzij de taalwetgeving en het taalhoffelijkheidsakkoord zaken zijn waar ook hij — net zoals zijn francofone collega's en voorgangers in Brussel — vierkant de laars aan zal lappen. Het valt trouwens te vrezen dat de vijf of zes maanden die hij vraagt om Nederlands te leren hetzelfde lot zijn beschoren als de andere onwettige aanwervingen in dit gewest. Na zes maanden nog geen Nederlands ? Geen probleem ... we lappen er nog zes maanden bij. En dan nog eens, en dan nog eens, en dan nog eens. Het zal me trouwens benieuwen, en ik denk dat het iedere Brusselse Vlaming zal benieuwen, of de nieuwe Minister-President wel zo democratisch is ingesteld om in tegenstelling tot zijn voorgangers de taalwetgeving wel te laten toepassen. Of vindt hij de taalwetgeving ook een provocatie aan het adres van zijn goede vriend Olivier Maingain ?

In zijn regeringsverklaring houdt de heer Ducarme een pleidooi voor meer middelen — financiële middelen uiteraard — voor het Brussels Gewest. Het moet echter gezegd dat hij daarvoor wel de slechtst mogelijke start heeft genomen. Want hoe kan iemand die niets dan minachting heeft voor Vlamingen, die iedere Vlaamse politieke verzuchting zonder debat op dictatoriale wijze onder de mat wil vegen, en die bovenal niet eens in staat is om de Vlamingen in hun eigen taal te woord te staan; hoe kan zo iemand voor de zoveelste keer geld gaan bedelen, gaan schooien bij diezelfde Vlamingen die hij beschouwt als tweede- of zelfs derderangsburgers ?

In het kader van de strategie Wallonie-Bruxelles zou hij beter in Wallonië gaan bedelen. Want laten we ernstig blijven : wanneer hij extra middelen vraagt voor het Brussels Gewest is het zonneklaar vanwaar die middelen moeten komen. Ze zullen niet komen uit het failliete door de PS leeggezogen Wallonië; maar wel uit Vlaanderen, het gewest dat al decennialang de melkkoe is geworden van Franstalig België. Van dat gewest wil men nu weer eens extra geld.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — A vous entendre, on se demande si vous n'êtes pas une vache folle.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Waartoe moet dat geld dienen dat de heer Ducarme van Vlaanderen wil ?

Niet om bijvoorbeeld een kwaliteitsvol onderwijsnet uit te bouwen. Niet om te investeren in de veiligheid van de Brusselaars die in hun eigen wijk, in hun eigen straat, zelfs in hun eigen woonst geterroriseerd worden door bendes al dan niet illegale zogenaamde « jongeren ». Neen, de Minister-President eist in de eerste plaats geld om de internationale uitstraling van Brussel meer glans te geven. Kortom, om Brussel nog meer de Europese ambtenarijhoofdstad bij uitstek te maken. Om het sociale weefsel van de stad nog verder af te breken en te vervangen door een antisociale en anticulturele, antivolkse woestijn van glas en beton.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer Lootens, ik vraag mij af wie hier geen Nederlands kent. U hebt de toespraak van de heer Ducarme verkeerd begrepen. Er wordt geen geld gevraagd om de internationale functie van Brussel uit te bouwen. Er worden middelen gevraagd om de internationale rol die Brussel hoe dan ook gekregen heeft, te kunnen vervullen. Die rol veronderstelt een infrastructuur, een dienstverlening aan Europa, enzovoort.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Ik heb de toespraak van de heer Ducarme heel goed begrepen. Overigens stel ik vast dat andere collega's hetzelfde hebben gehoord als ik. Ook zij hebben begrepen dat de regering investeringen wil doen die het waterhoofd dat de Europese hoofdstad is, nog groter te maken. Dat gaat wel ten koste van de eigen bevolking en het sociale weefsel in Brussel. Brussel wordt een woestijn van glas en beton.

De heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mijnheer Lootens, uw pleidooi gaat regelrecht in tegen het belang van de Brusselaars. De dag dat Europa rekening houdt met uw discours en dus uit Brussel wegtrekt, dan zien de Brusselaars een catastrofe tegemoet. Als dat ooit gebeurt, dan zal het bruto regionaal product van Brussel met vijftien procent dalen. Beseft u wel wat u zegt ? Dit is de eerste keer dat ik u zo tegen Europa hoor pleiten.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Ik pleit niet tegen Europa.

De heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Zou u dat discours ook durven hou-

den in uw propagandafolders die in de brievenbussen worden gestopt ?

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Ik wil vooral duidelijk maken wat de Brusselse regering in de voorbije tien jaar met Brussel heeft gedaan. De Brusselaar die het meeste belang heeft bij Brussel als Europese hoofdstad is wellicht minister Chabert. De gewone Brusselaar heeft geen belang bij de Europese woestijn in de buurt van Schuman. Heel veel Brusselaars zijn op de vlucht moeten slaan voor het geweld van de betonmixers. Uiteraard levert Europa kleine baten op, maar daar heeft de bevolking geen boodschap aan.

We moeten ons hier de vraag stellen vanwaar deze anti-Vlaamse houding van de heer Ducarme komt. Om daar een antwoord op te vinden volstaat het om even een kort stapje in de geschiedenis te zetten. Laten we toch niet vergeten dat de heer Ducarme in de politiek is gearachuteerd door zijn vroegere partijgenoot Nols. Ook Nols was een anti-Vlaams racist tot en met. Denk maar aan de beruchte apartheidsloketten in Schaarbeek, waar de Vlamingen in ieder opzicht werden behandeld als tweederangsburgers. Het is dan ook duidelijk waar de heer Ducarme zijn inspiratie vandaan haalt.

Als opvolger van de heer Nols — een goede vriend van de Franse politicus Jean-Marie le Pen — in het Europese Parlement begon onze kersverse Minister-President dus zijn politieke carrière met de stemmen die Nols won onder de slogan « *Avec Nols, ils y seraient déjà* ». Op de affiche stond een vliegtuig die de vreemdelingen terug zou brengen naar hun land van herkomst. Het zal ons alleszins benieuwen of zulks ook de teneur zal worden van de politiek van de heer Ducarme en van zijn politieke houding in het Brussels Gewest. Indien dat het geval is, is er toch gelukkig nog iets om naar uit te kijken. Want de heer Ducarme is op dat vlak nogal vrij duidelijk. In navolging van zijn geestelijke vader Nols verklaarde hij in oktober van vorig jaar dat het integratiebeleid in België volledig mislukt is. In februari 2000 nog vroeg de heer Ducarme trouwens het ontslag van ons aller vriend pater dominicaan Johan Leman van het Inquisitiecentrum.

Het Vlaams Blok vraagt zich overigens ook af wat bijvoorbeeld de heren Ouezekhti en Romdhani daarvan vinden. Misschien is het nuttig om de werkgroep ter bevordering van de democratische waarden eens samen te roepen om na te gaan of de heer Ducarme geen al te grote racist en dus anti-democraat is. Misschien moet de heer Ducarme in navolging van staatssecretaris Draps wel zijn excuses aanbieden. Die moest zich hier ook komen verontschuldigen voor de politieke pamfletten die hij had laten verspreiden voor hij staatssecretaris werd. Misschien zal ook de heer Ducarme hier op zijn blote knieën vergiffenis moeten komen vragen en zich verontschuldigen voor die *mauvaise communication* van toen.

In zijn verklaring stelde de heer Ducarme dat hij net zoals zijn voorganger de Donnea zijn opdracht tot een goed einde wenst te brengen. Nu, of de Donnea zijn opdracht goed heeft uitgevoerd, is natuurlijk nog maar de vraag. Het volstaat om te wijzen op het enorme veiligheidsprobleem in Brussel, de enorme werkloosheid in het gewest, of de schandalige verkrachting van de taalwetgeving. Maar stellen dat de heer Ducarme in staat zou zijn om het Brussels Gewest te leiden is helemaal absurd. Nog niet zo heel lang geleden was hij namelijk burgemeester van het dorpje Thuin. En blijkbaar was hij zelfs niet eens bekwaam om dat dorpje van nog geen 15.000 inwoners te besturen. Om het kort en duidelijk te stellen : Thuin is gewoon rotslecht bestuurd geweest. Het lokale politiekorps is er

bijvoorbeeld verdeeld in drie clans die elkaar het leven zuur maken en zelfs processen tegen elkaar instellen. Of zoals een partijgenoot van Ducarme het ooit zelf profetisch wist te voorspellen : Ducarme weegt zo licht dat hij misschien nog ooit hoog zal opstijgen.

Waar Brussel nood aan heeft is niet een derde Minister-President op ongeveer evenveel jaar tijd die enkel en alleen deze functie opneemt om zichzelf te profileren; die niet eens de taal van de meerderheid van de bevolking van dit land spreekt, en die zelfs niet bekwaam is om een klein dorpje, laat staan een hoofdstad te leiden. Waar Brussel nood aan heeft is een sterke figuur die respect voor de taalwetten afdwingt en die de problemen wenst aan te pakken waar de Brusselaar wel wakker van ligt; ook al is zulk een aanpak niet direct politiek correct voor de socialisten en de paar overblijvende groenen. We hebben voor de heer Ducarme dan ook maar één boodschap. Een boodschap die vroeger vertolkt werd door zijn politieke vrienden van het FDF : Ducarme, keer naar uw dorp terug ! Het is alleen nog maar de vraag of u daar nog welkom bent na uw wanbeleid.

Het mag denk ik duidelijk zijn dat het Vlaams Blok absoluut niet kan akkoord gaan met de zelfbenoeming van de heer Ducarme tot Brussels Minister-President, en dit omwille van de zonet aangehaalde redenen. Toch willen we er tot slot op wijzen dat onzes inziens de hoofdschuldige van heel deze anti-Vlaamse wansmakelijke poppenkast in de eerste plaats de Vlaamse meerderheidspartijen zijn. Met op kop de VLD van Vanhengel, wiens partijgenoot Dewael in het Vlaams Parlement vorige week nog zei dat een Minister-President van Brussel tweetalig moet zijn.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Ik ben daar nog altijd van overtuigd.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Toch hebt u de voordracht van de heer Ducarme getekend.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — De eerste Minister-President van Brussel, de heer Charles Picqué, kende aanvankelijk ook geen Nederlands. Die heeft dat heel snel geleerd en iedereen erkent dat hij een goed Minister-President is geworden. Ook de heer Simonet heeft snel Nederlands bijgeleerd. Gelet op die voorbeelden vinden we dat ook de heer Ducarme de kans moet krijgen om Nederlands te leren en hij krijgt die van ons.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Tradities mogen van ons voortgezet worden op voorwaarde dat het goede tradities zijn. We vinden het geen goede traditie in Brussel Nederlandsonkundige Minister-Présidenten te benoemen. Zo een benoeming is een blanco cheque. Overeenkomstig de taalwetgeving moeten zelfs de poetsvrouwen in de Brusselse overheidsinstellingen tweetalig zijn.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Volgens het taalhoffelijkheidsakkoord krijgen contractuelen de kans om Nederlands te leren. Wel ik kan u zeggen dat de ministers in Brussel contractuelen zijn of nog beter gezegd BTK's.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — De Brusselse regering is gewoon plat op de buik gaan liggen om een taalhoffelijkheidsakkoord in het leven te roepen dat in strijd is met de taalwetgeving, wat overigens door de Raad van State in een arrest is bevestigd.

Niet alleen de heer Vanhengel heeft de voordracht van de heer Ducarme ondertekend, ook CD&V heeft daarmee ingestemd. Ik vind het bijzonder hypocriet dat mevrouw Grouwels hier komt verklaren dat de Minister-President tweetalig moet zijn, maar dat CD&V toch instemt met de voordracht van de heer Ducarme.

Het Vlaams Blok verzet zich tegen dat soort hypocrisie. CD&V is voor de zoveelste maal plat op de buik gegaan voor de francofone dictaten. CD&V is een schande voor Vlaanderen en een schande voor Brussel.

Het Vlaams Blok kan onder geen enkel beding vertrouwen geven aan de Minister-President en zijn ploeg. Het Vlaams Blok schrijft geen blanco cheques uit.

Mijnheer de Voorzitter. — De heer Sven Gatz heeft het woord.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Minister-President, over de doden niets dan goeds. Ik gebruik dat gezegde in overdrachtelijke zin om hommage te brengen aan uw voorganger. Die stond en staat bekend als een man van zijn woord, wat belangrijk is in de politiek, en wij hopen van u hetzelfde. We nemen akte van uw bereidheid, uw formeel engagement om tegen de opening van het volgende parlementaire jaar Nederlands te leren. Dat is niet alleen in uw belang, maar ook in dat van het tweetalig Brussel geweest met zijn vele gemeenschappen waarvan twee grondstromen, de Nederlandstalige en de Franstalige, het hart uitmaken.

Ik heb ook gehoord dat u voort zal pleiten voor de erkenning van Brussel als volwaardig derde gewest. Daar voeg ik als een kwinkslag aan toe : « *Il ne faut pas seulement s'affirmer, mais surtout gouverner* » hiermee kom ik tot het regeerakkoord dat u met uw ploeg wil uitvoeren. Overigens, dat die voltallig aanwezig is, is een goede zaak voor het Parlement, en niet alleen vanuit het oogpunt van de hoffelijkheid.

Natuurlijk had ik ook niet anders verwacht dan dat u uw bereidheid om het regeerakkoord uit te voeren, zou bevestigen. Daar staat mijn fractie ook volledig achter. Laat ik toch enkele accenten leggen. Er moet, ten eerste, voort worden geïnvesteerd in de wijkcontracten, het is immers gebleken dat ze een van de voornaamste wapens zijn om het gewest te moderniseren. Dat belangrijke spoor zal ongetwijfeld in de toekomst nog meer zijn nut bewijzen.

Evenzeer treden wij uw aankondiging bij over de op stapel staande heldere, vereenvoudigde codex voor de ruimtelijke ordening, de in commissie al genoemde codex « *drapsianus* ». Hierdoor zullen toekomstige investeerders en inwoners van Brussel weten waar ze op dat vlak aan toe zijn.

Mijnheer de Minister-President, hoewel het hier gaat om een regeringsmededeling in de Brusselse Hoofdstedelijke Raad heeft het mij toch verwonderd dat u met geen woord gerept hebt over de bicommunautaire sector. Nochtans is het moeilijk om bijvoorbeeld over werkloosheid te spreken zonder de problematiek van de armoedebestrijding aan te raken. Het is ook moeilijk iets zinnigs over de

financiële situatie van de gemeenten te zeggen zonder in te gaan op de Iris-ziekenhuizen. Wij zijn het erover eens : die problemen hangen samen en moeten samen worden opgelost. Het was dan ook nuttig geweest mochten die aangelegenheden ook in de mededeling hebben gefigureerd.

Ik sta even stil bij de rol van de gemeenten. In uw mededeling en het beleid van de regering zijn de gemeenten een steunpilaar. Solidariteit is de rode draad bij de uitvoering van het regeerakkoord, hebt u eraan toegevoegd. Op basis daarvan wilt u een oplossing zoeken voor de problemen. Welnu, dan kunnen we mekaar vinden. Alleen is de vraag : hoe beginnen wij daaraan. Als u alleen maar zegt dat er meer geld moet komen — ik hoop van niet —, dan rijst de vraag waar dat vandaan moet komen. Het antwoord is dan zonder twijfel het federaal niveau, maar dat lijkt mij te eenvoudig. Ik denk dat we pas externe bijkomende hulp kunnen vragen als we intern ook een en ander op orde brengen en het debat over de herfinanciering van de gemeenten zal er natuurlijk niet eenvoudiger op worden. « We gooien er wat geld tegenaan en daarna zal alles wel weer gaan », is geen goede redenering, ook niet vanuit het oogpunt van goed bestuur. Dan zullen we over een tiental jaar met dezelfde problemen worden geconfronteerd.

Een en ander zullen we wel wat grondiger moeten bekijken. In de commissie voor de financiering van de gemeenten, de zogenaamde FINCOM, waren toch al bepaalde objectieve gegevens door uw voorganger bij mekaar gegaard. We hoeven dus niet van nul te beginnen.

Zeker is dat we mekaar vinden in de doelstelling, maar dat we over de methode nog van gedachten zullen moeten wisselen. Ik kan mij overigens niet van de indruk ontdoen dat dat ook opgaat voor de andere fracties in het Parlement.

Ik kom dan tot het hoofdstuk over de werkloosheid. De werkloosheidsgraad in ons gewest bedraagt niet langer 20, maar 21 % en de trend is licht stijgend. Onlangs heb ik daarover minister Tomas nog geïnterpelleerd en ik heb toen dezelfde ideeën verdedigd. Ondanks alle actiemiddelen die het gewest inzet, denk ik dat het nog meer kan doen. Mijns inziens kan alleen meer samenwerking met de twee andere gewesten en gemeenschappen iets verbeteren aan de tewerkstellingsgraad in ons gewest. Ik zie bijvoorbeeld dat de protocols tot samenwerking met het Vlaams gewest slechts moeizaam tot stand komen, waarvoor de verantwoordelijkheid uiteraard niet alleen bij u ligt, Mijnheer de Minister-President, maar ook bij de Vlaamse regering.

Eigenlijk wil ik meer voluntarisme op het gebied van de bestrijding van de werkloosheid. U zou bijvoorbeeld een conferentie met uw Vlaamse en Waalse collega's kunnen samenroepen om te zoeken naar een bepaalde synergie. Dat zou een van de remedies kunnen zijn. Ik geloof ook niet in mirakels, maar ik vind wel dat we op dat vlak een te fatalistisch miserabilisme ten toon spreiden. Wij moeten veel ambitieuzer zijn.

Mijnheer de Minister-President, u had het over huisvestingsbeleid, dat naast werkgelegenheid een belangrijk accent moet krijgen. Wij moeten meer investeren in de sociale verhuurkantoren. Daarbij moeten we de vicieuze cirkel doorbreken door, naast de noodzakelijke herstellingen van de sociale woningen te bekostigen, een plan uit te werken om nieuwe sociale woningen te kunnen bouwen. Ik wil graag samen met de regering nadenken hoe we een en ander kunnen

realiseren. Daarover heb ik alvast te weinig gehoord in de regeringsmededeling voor het komende jaar.

Ik kijk even achterom wat er nu al gebeurd is op het vlak van het gewestelijk expressnet en het hele mobiliteitsvraagstuk. Er is de voorbije vier jaar voor het gewestelijk expressnet niets of bijna niets gebeurd. Dat was niet in eerste instantie de verantwoordelijkheid van de gewestregering, maar wel van de federale regering. 2003 is een cruciaal jaar, omdat er een nieuwe federale ploeg aantreedt en het tegelijk ons laatste zittingsjaar is. Nu zullen we de basis kunnen leggen voor de investeringen in het gewestelijk expressnet de komende jaren. Ik roep u op om zo kort mogelijk op de bal te spelen.

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

Ik besluit met een bedenking die helemaal niet aan bod is gekomen in de regeringsmededeling. Een paar dagen geleden las ik in de krant dat de Brusselse bevolking nog steeds toeneemt, wat vooral te wijten is aan allochtone nieuwkomers, mensen van over heel de wereld die hier hun geluk komen zoeken. Met die realiteit moeten we rekening houden; sommigen bekijken dat eenzijdig positief, anderen eenzijdig negatief. Beide groepen zijn in het Parlement vertegenwoordigd. Onze fractie heeft daar een ietwat genuanceerdere kijk op. Ik denk dat de volgende regeringsploeg in 2004 zich zeker zal moeten beraden over gewestelijke maatregelen in dat verband. In Vlaanderen denken we niet dat we het ei van Columbus hebben uitgevonden met de inburgeringstrajecten, dat zijn trajecten voor nieuwkomers in ons land met onderdompelingscursussen Nederlands en maatschappelijke oriëntatie — wat zijn de normen en waarden van het gastland — en met verwijzing naar verdere niet alleen hier, maar ook de volgende dagen bij de federale onderhandelingen moet worden gesteld. Wij rekenen hiervoor op u.

Een ander punt dat hopelijk hoog op uw agenda staat, is de mobiliteit om en rond Brussel. Enkele uiterst belangrijke dossiers dreigen helemaal vast te rijden. Het wordt een tweede belangrijke uitdaging voor u en uw regering. Wat met het GEN-dossier na het ondernemingsplan MOVE van de NMBS? Men mag nog zoveel mogelijk nieuwe bestuurders aanstellen voor de NMBS of nieuwe plannen schrijven of zelfs nieuwe ministers benoemen, zolang er niet voldoende geld op tafel komt, zal het GEN er niet komen. Ik hoop dat alle Brusselse onderhandelaars, in het bijzonder de Brusselse regering, dat op het federale niveau zullen verdedigen.

Als onze regering het fileprobleem werkelijk wil oplossen, moet zij ook de bedrijven verplichten de nodige maatregelen te nemen. Daarbij kan worden gewerkt via de milieuvergunningen.

De objectieve en subjectieve verkeersveiligheid moet omhoog. Dat maakt deel uit van de levenskwaliteit van de Brusselaars. Dat was een stelling in het Brussels regeerakkoord, die overigens wordt bevestigd door de staten-generaal voor de Verkeersveiligheid. De auto kan niet langer heer en meester blijven. Aandacht besteden aan de zachte verplaatsingen betekent ook werk maken van de fietsroutes, Mijnheer Chabert. Het gewestelijk ontwikkelingsplan en de vorige regeringsmededelingen spreken van 4 afgewerkte fietsroutes

tegen 2005. Zit de regering nog wel op schema voor de uitvoering van die plannen?

De heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Ik bevestig dat we het regeerakkoord op dat punt volledig uitvoeren.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Rufin Grijp.

De heer Rufin Grijp. — Ik zal dat onmiddellijk doorgeven aan mevrouw Bytbeier, die erop stond dat ik de vragen over de fietsroutes inlaste.

In een gewest waar ongeveer 25.000 gezinnen op een wachtlijst staan voor een sociale woning kan er op het vlak van de huisvestingspolitiek niet getalmd worden. De regering zegt dat ze haar toch wel ambitieus plan voor de toekomst van de huisvesting spoedig zal voltooien. Wat betekent dat precies? Kan daar al een datum op geplakt worden? Wanneer wordt het plan in het Parlement ter bespreking gelegd?

Dat er in Brussel heel wat schort aan de kwaliteit van het woningbestand is algemeen geweten. Het aantal leegstaande en verwaarloosde woningen is gigantisch. De volgende jaren zal er op dat vlak onder meer door toedoen van de wooncode heel wat moeten evolueren. Dat kan perspectieven openen voor de kleine aannemersberoepen uit de bouw. Dat moet — daar hebben we al meermaals de aandacht op gevestigd in ons Parlement — samengaan met een aantrekkelijk vestigingsbeleid voor die beroepen. Er moet daarvoor ruimte worden gecreëerd; er kan gedacht worden aan de aanleg van een artisanale activiteitszones. Jonge ondernemers moeten gesteund worden met bijvoorbeeld interessante huurvoorwaarden. Er moet ook werk worden gemaakt van hun rekrutering en opleiding. Ik hoop dat we wat dat betreft op dezelfde lijn zitten wanneer u zegt dat u de sector van de bouw wil herwaarderen.

Op het vlak van de huisvesting dient er te worden gezocht naar structurele en duurzame oplossingen, initiatieven die een invloed hebben op de markt. Het Woningfonds is daarbij een belangrijke actor. Wij zijn daarom blij met de verhoging van de middelen. Dat lijkt ons een veel betere besteding dan dat er middelen worden uitgetrokken voor de idee in verband met de huurtoelage, die bij een aantal fracties leeft.

Een energiebeleid moet uitgaan van een rationeel energiegebruik. Dat geldt zeker voor een gewest als Brussel dat over zo goed als geen bronnen beschikt. Daarom is het belangrijk dat de overheid consequent het goede voorbeeld geeft. Vandaar dat mijn fractie een resolutie heeft ingediend om het rationeel energiegebruik te bevorderen in overheidsgebouwen. De Brusselse gezinnen moeten natuurlijk volgen. Met veel ongeduld kijken we uit naar de publicatie van het REG-handboek voor de Brusselse gezinnen dat tijdens de energie-week in oktober 2003 moet worden bezorgd.

Mijnheer de Minister-President, u noemt werkgelegenheid terecht een van de grootste uitdagingen waarvoor het gewest staat. Tegelijkertijd is het zeer moeilijk er pasklare oplossingen voor te vinden. In ieder geval zou de werkgelegenheid van de Brusselaars,

inzonderheid van de jonge Brusselaars, een constante bekommernis moeten zijn in de verscheidene bevoegdheidsdomeinen. Onze fractie heeft al meermaals gewezen op de mogelijkheden in de huisvestingssector — renovatie en bouw van woningen — en het afvalbeleid met hergebruik en herstel van tweedehandsproducten.

U had het gelukkig ook over de strijd tegen de discriminatie bij de aanwerving. Onze fractie heeft al toegejuicht dat het Brussels Gewest het goede voorbeeld geeft door het openbaar ambt open te stellen voor niet-EU-burgers. Wat ons betreft is het nu aan de gemeenten en OCMW'S om eenzelfde signaal te geven. Onze fractie zal daarover tijdens deze legislatuur nog een voorstel van ordonnantie indienen die de achterstelling aanpakt van niet-EU-burgers bij de aanwerving bij de lokale besturen. Hopelijk kunnen wij hiervoor op steun rekenen.

Mijnheer de Minister-President, u hecht in uw mededeling ook veel belang aan de toekomst van Brussel. Het verheugt ons dat er op het moment in Brussel een beweging is ontstaan die er in een Brussels Manifest voor pleit om de communautaire besognes te overstijgen en over de taalgrenzen heen te werken aan een taalproject voor alle Brusselaars. Dat is een ideaalbeeld dat volgens door vele Brusselaars wordt onderschreven. Het ideaalbeeld vereist echter wel dat we in de politiek voortwerken aan het respect en de tweetaligheid van het gewest. Alleen zo zullen we ons ten opzichte van de andere gewesten kunnen profileren als een volwassen en volwaardig gewest.

Waar ik ook heel blij mee ben, is uw verklaring dat de internationale uitstraling van onze hoofdstad nog steeds niet naar de juiste waarde geschat wordt. Het gewest blijft inderdaad geld uitgeven aan projecten die meer te doen hebben met de persoonlijke uitstraling van de minister, dan wel met de uitstraling van het Brussels Gewest. Een doordachte marketingstrategie ontbreekt. Een voorstel van ons om hieraan iets te veranderen, zag uw voorganger niet zitten. Misschien moeten we nu maar met een aangepast voorstel komen dat een meerderheid kan vinden. Ik zal u daarover graag persoonlijk spreken. Uw voorganger had het twee maanden geleden nog over de opmaak van een deontologische code voor ministers voor het gebruik van de gelden bestemd voor het internationaal imago van Brussel, wat al vaak werd bekritiseerd in de Raad.

Ik eindig met mijn opmerkingen over de bicommunautaire sector. Zoals de heer Gatz moet ik vaststellen dat er niets gezegd is over de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie, waarvan u nochtans voorzitter bent. Nochtans is dat niet verwonderlijk, omdat u formeel gezien enkel een mededeling doet in de Hoofdstedelijke Gewestraad. Onze fractie hoopt daar in de toekomst mits een reglementswijziging verandering in te brengen. Zo leggen wij het nodige respect aan de dag voor de bicommunautaire sector.

Mijnheer de Minister-President, u hoort het : onze fractie heeft voor de komende jaren nog plannen en wij hopen van u hetzelfde. *(Applaus op de banken van de meerderheid.)*

Mme la Présidente. — Les collègues absents, qui sont en ce moment au Parlement de la Communauté française, vont certainement nous rejoindre. Sept orateurs sont encore inscrits. La journée de demain ne nous étant pas attribuée, nous n'avons pas d'autre solution que de poursuivre nos travaux. Je suggère toutefois que les orateurs, qui vont suivre, s'en tiennent à l'essentiel.

M. Michel Lemaire. — Il ne faut pas perdre de temps, Madame la Présidente. M. Ducarme n'en a que pour un an !

Mme la Présidente. — Vous n'avez pas la parole, Monsieur Lemaire.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Il n'y aura pas d'interruption, Madame la Présidente ?

Mme la Présidente. — Si, mais nous devons encore entendre les sept derniers intervenants ainsi que votre réponse.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, je crois qu'il serait préférable de suspendre nos travaux à une heure raisonnable et de les poursuivre cet après-midi.

Mme la Présidente. — Nous verrons où nous en sommes à l'issue de la dernière intervention.

Mme Caroline Persoons. — Madame la Présidente, je tiens à préciser que j'en ai pour environ trente minutes.

Mme la Présidente. — Vous avez effectivement droit à 30 minutes, Madame Persoons. Si chacun utilise son temps de parole, il est probable que le Parlement devra travailler jusqu'à minuit. En ce qui me concerne, cela m'est égal.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de Voorzitter, heeft de stemming dan onmiddellijk nadien plaats ?

Mevrouw de Voorzitter. — Normaal komt de stemming na alle interventies van de raadsleden en na het antwoord van de Minister-President, anders kunnen wij de namiddagvergadering niet aanvaarten.

En effet, nous devons voter pour poursuivre nos travaux.

De heer Walter Vandenbossche. — Mevrouw de Voorzitter, kunt u geen uur vastleggen voor de stemming, bijvoorbeeld 14 uur, zodat iedereen zich kan organiseren ?

Mevrouw de Voorzitter. — Alles hangt af van de omvang van het antwoord van de Minister-President. Ik kan vandaag wel de spreektijd van de parlementsleden beperken, voor de ministers kan ik dat vooralsnog niet.

La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je tiens avant toute chose à souhaiter la bienvenue dans ce Parlement à M. le Ministre-Président.

La vie politique n'est pas un long fleuve tranquille, loin s'en faut. Celle de nos institutions pas davantage. Même si la Belgique est un

Etat fédéral et même si chaque entité fédérée a son existence propre, les interférences entre institutions sont profondes et fréquentes. Sous cette législature, les régions et communautés auront été touchées, voire secouées, par deux élections, communales en 2000, fédérale il y a quelques jours. On peut essayer de prétendre que ces élections ne devraient pas affecter la région et bouleverser notre travail mais les résultats électoraux et l'implication de chaque mandataire dans ces campagnes provoquent des impacts clairs plus ou moins importants au sein de l'entité régionale. Une recomposition gouvernementale et, surtout, un changement de Ministre-Président, ce n'est pas rien. Mais, sur ce fleuve tumultueux, le cap est fixé depuis 1999. Connaissant le nouveau Ministre-Président on peut se dire que la vitesse de croisière risque de changer.

Monsieur le Ministre-Président, votre arrivée — pas vraiment inattendue mais peut-être étonnante ou même, pour certains, dérangeante — et votre communication gouvernementale combleront les vœux du Parlement. En effet, il y a quelques mois, nous avons modifié notre Règlement afin d'entendre et de discuter chaque année une note de politique générale. Durant cette session, nous en aurons finalement eu deux ... Ce n'est, paraît-il, que du bonheur ! Cela permet de mieux définir ce que la région attend.

Voyons-y en tout cas un signe de respect du Parlement et de transparence dans le travail du gouvernement.

J'en viens au fond et à la communication gouvernementale. Mme Marion Lemesre a précisé, tout à l'heure, les points importants que l'on y relevait. Permettez-moi à mon tour d'insister sur quelques domaines. Je voudrais, à travers deux ou trois points, insister sur l'importance de la démocratie, du respect de la volonté des Bruxellois et de la satisfaction des intérêts des habitants d'abord. Je me réjouis de la volonté déclarée de donner à la région sa pleine reconnaissance. J'espère que cette volonté sera entendue et que notre région sera bientôt dotée d'un statut complet de région à part entière : pleines compétences, autonomie, respect du vote démocratique de ses habitants.

Dans sa communication, le gouvernement a insisté sur la dimension européenne, le rayonnement international et la vocation de capitale de Bruxelles. Ce rôle de Bruxelles, cette vocation internationale ont un coût mis trop souvent à la charge des habitants. Charge financière mais aussi impact sur la qualité de vie des Bruxellois. La présence de l'Union européenne à Bruxelles est une chance en termes d'emplois, pour les Bruxellois, les Wallons, les Flamands, des milliers d'Européens également. C'est aussi une chance en matière de tourisme, de dynamisme culturel et de rayonnement de notre région, mais cette chance doit être bien maîtrisée et conduite. Il faut que la région chiffre au mieux le coût de ses externalités et de ses fonctions de capitale.

Concernant l'implantation des institutions européennes à Bruxelles, je rappellerai le vote de la résolution, ici, au sein de l'Assemblée, en février dernier. L'élargissement de l'Union européenne à près de 30 Etats aura des conséquences à Bruxelles. Il faut les évaluer et y répondre au mieux. Le gouvernement doit solliciter une prise en charge des coûts supplémentaires et du manque à gagner, au niveau des recettes fiscales par exemple, engendrés par la présence des institutions européennes sur notre territoire.

Il faut rétablir la mixité, la convivialité dans le quartier européen. Il faut également respecter les engagements en matière de logement et

je note là l'importance de la volonté déclarée de travailler au mieux avec le secteur de la construction dans l'intérêt des Bruxellois.

La Région bruxelloise fait bénéficier les autres régions d'un complément de recettes fiscales. « Comment Bruxelles irrigue les autres régions » titrait, il y a quelques mois, un article du *Soir*. Bruxelles génère 19 % du PIB national mais perçoit 9 % du fruit de l'impôt total du Royaume. Il faut en tenir compte. Si Bruxelles ne dispose pas de tous les moyens auxquels elle aurait droit, c'est aussi parce qu'elle étouffe dans son carcan. Le PRD citait « l'apport utile qu'une communauté urbaine associant la région et sa périphérie peut représenter ». La piste est lancée et mérite d'être empruntée.

Bruxelles est composée de populations aux moyens fort différents. Le gouvernement a insisté sur la solidarité, fil conducteur des actions, et sur la volonté de réduire la dualité économique et sociale. Le gouvernement s'appliquera à « garantir l'accès à l'énergie à tous les Bruxellois ». Les intercommunales qui assurent cet accès doivent faire l'objet d'une réflexion et d'une profonde réforme pour plus de transparence et d'efficacité au bénéfice des habitants, pour un prix plus équitable et juste.

On connaît les chantiers ouverts dans nos trottoirs par les intercommunales. Le gouvernement doit aussi continuer le chantier de la réflexion sur les intercommunales. La Cobru a commencé; on sait à quelle issue cela a abouti. Le gouvernement doit se saisir du dossier de l'eau ...

M. Benoît Cerexhe. — Elle a commencé mais n'a jamais atterri, Madame Persoons.

Mme Caroline Persoons. — Vous y avez participé et ce n'était pas glorieux. Je crois que le gouvernement doit se resaisir de ce dossier important pour plus de transparence au niveau des intercommunales.

Mme la Présidente. — A l'issue de l'intervention de Mme Persoons, je vous ferai une proposition d'agenda pour que l'on puisse prévenir à temps tous les chefs de groupe de la modification de l'ordre du jour liée à ce débat.

Mme Caroline Persoons. — Bruxelles est riche d'une foule d'ambiances, d'une diversité de cultures, d'une multitude de nationalités. Cette richesse doit être exploitée en insistant sur un socle de valeurs démocratiques communes que toutes les cultures, toutes les communautés présentes à Bruxelles doivent partager et défendre.

Une « interculturalité » qui ne fait que juxtaposer des quartiers, des ghettos, n'est pas la bonne voie.

Il faut un projet politique pour des valeurs partagées, ce qui permettra de combattre toutes les fractions extrémistes antidémocratiques.

Votre arrivée, Monsieur le Ministre-Président, a suscité maintes réactions par rapport à votre bilinguisme.

Dans la déclaration gouvernementale, il est dit que la région doit continuer à promouvoir son caractère bilingue. Faut-il rappeler que les lois coordonnées de 1963 fixent les règles de ce bilinguisme ? Une région bilingue ce n'est pas un sol qui impose à tous ses habitants

d'être bilingues, c'est permettre à chaque habitant d'être servi par les administrations publiques dans sa langue, le français ou le néerlandais et, si possible, d'autres langues. A cet égard, je salue l'effort fait dans les hôpitaux publics à cet égard.

Les lois coordonnées doivent être appliquées mais pas étendues intempestivement. La région attend depuis longtemps que les examens linguistiques soient adaptés.

Il y a quelques jours, au perchoir de l'ACCF, je disais l'importance pour une région à vocation internationale comme Bruxelles, de montrer l'exemple au niveau du respect des règles internationales. A cet égard, je voudrais insister sur le rôle que la région peut tenir dans la ratification de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités.

M. Benoît Cerexhe. — C'était promis depuis longtemps. M. Maingain nous avait déjà dit à plusieurs reprises que cela serait fait, mais je constate que cela prend beaucoup de retard.

Mme Caroline Persoons. — Je vous ai déjà dit que la patience est une grande vertu et peut-être est-ce, dans l'opposition, plus difficile de la cultiver.

M. Benoît Cerexhe. — Il faudrait alors que M. Maingain cesse de lancer des ultimatums.

Mme Caroline Persoons. — J'émets le souhait que la Région bruxelloise suive l'exemple de la Région wallonne, de la Communauté française Wallonie-Bruxelles et de la Cocof, pour déposer un projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention-cadre.

Monsieur le Ministre-Président, permettez-moi encore quelques mots au sujet de votre bilinguisme.

D'abord, « *de wet is de wet* ». Il n'y a pas d'obligation mais de la convivialité bien normale. Ce qui me frappe, depuis l'annonce de votre venue, dans les réactions, tant francophones que néerlandophones, ce sont les préjugés : « Il vient de Wallonie, il ne connaît donc pas le flamand; il n'est pas capable. ».

Ce que vous venez de connaître est un exemple-type de préjugé, si fréquent à Bruxelles, pour provoquer des discriminations à l'embauche. Vous avez une origine et on vous taxe d'incapable !

M. Benoît Cerexhe. — Madame Persoons, M. Ducarme dit lui-même qu'il ne connaît pas le flamand.

Mme Caroline Persoons. — J'ai débuté mon intervention en disant que la vie politique et celle de nos institutions m'étaient pas un long fleuve tranquille, mais le cap est marqué et le capitaine est bon.

L'expérience, vous l'avez, Monsieur Ducarme, comme ancien ministre wallon, mais aussi comme ancien président du MR et vous pourrez mener une équipe avec des composantes parfois diverses.

Bon vent à vous et à votre équipe pour les 12 mois à venir.

Mme la Présidente. — Si tous les orateurs qui doivent encore intervenir pouvaient être concis, nous pourrions suspendre à 13 heures puisque le gouvernement doit absolument se réunir.

A 14 h 30, après une interruption d'une heure, nous pourrions reprendre nos travaux par la réponse de M. Ducarme, suivie du vote de la motion, des questions d'actualité et des points prévus à l'ordre du jour.

Si l'Assemblée marque son accord sur cette proposition, une collation sera évidemment prévue puisque la séance sera prolongée ce soir. En effet, nous ne pouvons reporter tous les points qui figurent à l'ordre du jour et qui ont fait l'objet d'un consensus au sein du Bureau élargi.

La parole est à M. François Roelants du Vivier.

M. François Roelants du Vivier. — Madame la Présidente, j'attire simplement votre attention sur le fait que le Sénat se réunit à 14 h et qu'il faut donc tenir compte du temps nécessaire aux prestations de serment. Les sénateurs fraîchement redésignés reviendront bien entendu dès que possible.

Mme la Présidente. — Bien entendu, Monsieur Roelants du Vivier.

La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, six intervenants doivent encore intervenir. Nous n'aurons donc pas terminé dans une demi-heure.

Mme la Présidente. — Nous avons entendu tous les orateurs mandatés. Par conséquent, tous les intervenants doivent être concis. Le règlement prévoit 10 minutes par personne.

Het woord is aan de heer Johan Demol.

De heer Johan Demol. — Mevrouw de Voorzitter, het Brussels Parlement werd zoals iedereen kort na de verkiezingen via de pers op de hoogte gebracht van de komst van de heer Ducarme aan het hoofd van de Brusselse regering.

Mijnheer Ducarme, gisteren was u nog een inwijkeling uit Thuin en nu, door de wil van Louis Michel, wordt u omgetoverd tot een ware Brusselaar in hart en nieren, die aan die kleine « Brusselse » de les eens zal spellen.

Het probleem is wel, Mijnheer Ducarme, dat u niet echt overtuigend bent als Brusselaar. Het is niet omdat u nu drie of vier jaar een adres in Brussel hebt, dat u onze gevoeligheden, onze cultuur, onze problemen, onze gewoonten of onze talen kent.

Daarmee kom ik op een heikel punt : onze talen. Nog niet zo lang geleden stond u bekend als iemand die de Vlamingen rauw lust. Nu ineens zou u bereid zijn met uw stadsgenoten van de andere taalrol in vrede te leven. U gaat in versneld tempo, naar u zegt, het Nederlands leren. Ik wens u veel moed. Ik hoop bovendien dat u ons zal verbazen en dat u meer zal kunnen zeggen dan de heer Duquesne die u nu als voorzitter van de MR opvolgt en die ook het Nederlands in zes maanden tijd zou leren, maar het niet verder gebracht heeft dan « *chers amis* » in de taal van Ernest Claes. Nochtans is het belangrijk dat u het Nederlands machtig wordt, anders zal u niet geloofwaardig zijn

wanneer u de jonge Brusselaars moet aanzetten om tweetalig te worden willen ze een job vinden.

Uw komst aan het hoofd van de Brusselse regering stoort mij echter meer dan uw geringe taalkennis, en wel om de volgende redenen.

Ten eerste is er de manier waarop een en ander gebeurd is. De wissel op één jaar van de gewestraadsverkiezingen getuigt van minachting voor de kiezer. Het is de bevolking die haar wil moet laten kennen op het ogenblik van de verkiezingen en niet een partijleider vier jaar na de verkiezingen. Door u vandaag aan het hoofd van de regering te plaatsen gunt Louis Michel u een springplank en dus een degelijke voorsprong op al uw collega's, tweetalige Brusselaars, die nooit hun gewest verlaten hebben om aan hun politieke ambities te voldoen.

Ik geef toe dat niet enkel de MR zo handelt. De PS heeft ook haar « handelsreizigers », zoals Laurette Onkelinx, die zonder boe of ba naar Brussel verhuisd werd.

Dat is tekenend voor het misprijzen voor het Brussels Gewest van sommige politieke formaties. Brussel is enkel een electoraal slagveld; de immense problemen waarmee het gewest te kampen heeft, interesseert hen niet.

Merk op : die houding is de houding van de Waalse partijen en daarmee kom ik tot de tweede reden waarom uw komst mij stoort : het geeft uitdrukking aan de verwaalsing van Brussel. Die verwaalsing hebben wij niet nodig. U maakt deel uit van een kaste politici die Wallonië tot een sociale en economische puinhoop herleid hebben. En nu komt u hetzelfde doen met Brussel en hanteert u dezelfde argumenten. Mijn collega Dominiek Lootens heeft het hier al gezegd : in plaats van een beleid op het getouw te zetten dat het gewest uit het slop zou moeten halen, staat u al te blaten om meer geld van anderen te krijgen. Indien u dat geld in handen krijgt, dan zult u het ook verspillen aan allerlei geldverslindende electoraal goedscorende projecten in plaats van dat u zult zorgen voor een toekomst voor eenieder.

Ik stel vast dat Brussel vanuit Wallonië geregeerd wordt. De Waal Louis Michel had ons al Jacques Simonet opgelegd. Anderhalf jaar later beslist hij dat het François-Xavier de Donnea wordt en nog eens twee jaar later beslist hij dat een andere Waal, met name Daniel Ducarme, Minister-President van het Brussels gewest wordt, niet om Brussel te doen herleven, maar wel om Brussel, dat ooit een van de parels van het land was, te verlagen tot het Waalse niveau.

Even terzijde. Mijnheer Ducarme, u had het gisteren en vandaag over de democratische partijen. Niemand kan mij daar een definitie van geven. Nu weet ik in ieder geval wat een antidemocratische partij is, zeker wanneer ik zie hoe een bepaalde partijleiding geen rekening houdt met de wil van de kiezer, die zij enkel beschouwt als een advies en de bevolking mandatarissen opdringt waarover zij zich nooit heeft kunnen uitspreken. Voortaan beschik ik over een maatstaf voor een antidemocratische partij en de MR is dat zeker.

Wat blijft er over van de idee « *Bruxelles, région à part entière* », waar iedereen in het halfrond de mond vol van heeft ? Brussel wordt herleid tot een Waals protectoraat. Het is niet « *Bruxelles, région à*

part entière », maar « *Bruxelles protectorat wallon* », met alle gevolgen vandiën op sociaal en economisch vlak.

Wij, Brusselaars, hebben nochtans beleids mensen nodig die vastberaden de huidige wantoestanden in Brussel rechte trekken, en geen politieke mandatarissen die van het ene beleidsniveau naar het andere reizen naargelang hun persoonlijke ambities of de strategie van hun partij. Wij hebben politieke mandatarissen nodig die zich werkelijk inzetten om het gewest leefbaar te maken, een gewest waaruit de inwoners niet meer hoeven weg te vluchten om verlost te zijn van de vuiligheid en de onveiligheid.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric André.

M. Eric André. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, c'est toujours un événement d'accueillir un nouveau Ministre-Président et d'avoir l'occasion de lui faire part des sujets qui nous tiennent à cœur et qui constituent autant de défis essentiels auxquels il sera confronté.

Vous avez été, Monsieur le Ministre-Président, très complet dans votre déclaration gouvernementale et je n'ai pas, ici, l'intention de revenir sur l'ensemble des sujets que vous avez abordés.

Marion Lemesre et Caroline Persoons ont déjà, au nom de notre groupe, balayé nombre de domaines évoqués par vous lors de votre déclaration de mardi.

Permettez-moi simplement de développer ou de redévelopper certains points qui me tiennent à cœur dans le cadre du temps qui m'est imparti. Je souhaite ainsi aborder trois sujets, intimement liés d'ailleurs, et qui me semblent essentiels pour garantir l'avenir de notre région.

Le premier concerne le développement économique et scientifique de notre région.

Le deuxième, intimement lié au précédent, est un appel à la mise en œuvre d'un pacte fiscal au niveau de notre région.

Et, enfin, le troisième concerne le financement même de la région et de ses communes.

M. Benoît Cerexhe. — Je suppose que votre intervention vise à compléter la communication gouvernementale. M. Ducarme n'a pas dit un seul mot sur les deux premiers points. Il a abordé d'autres sujets, dont M. Vervoort s'est félicité tout à l'heure.

M. Eric André. — Je vous demande de ne pas m'interrompre et de laisser le soin au Ministre-Président de répondre, à la suite des interventions.

M. Michel Lemaire. — En fait, M. André se positionne pour un proche avenir ... — comme quatrième Ministre-Président — « Encore quelques semaines dormir ! ».

M. Benoît Cerexhe. — Nous essayons simplement de cadrer l'intervention de M. André.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Amé-

nagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Comme je l'ai dit, le gouvernement est ouvert au dialogue avec le Parlement. Même si M. André devait aborder un certain nombre de sujets qui ne figuraient pas dans la communication du gouvernement, je trouve cela très positif. N'y voyez pas un aspect négatif.

M. Benoît Cerexhe. — Je n'ai pas dit que c'était négatif. J'ai dit que M. André comblait probablement des oublis de la communication gouvernementale.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Et quand bien même ce serait le cas, quel est le problème ?

Mme la Présidente. — Je propose de laisser l'intervenant poursuivre son exposé.

M. Eric André. — En ce qui concerne, tout d'abord, le développement économique et scientifique. Aujourd'hui que la conjoncture est plus poussive, on commence à constater que l'économie ne va pas de soi à Bruxelles ... L'activité économique mérite d'être soutenue à Bruxelles aussi.

Au fil des années, la politique d'expansion économique a vu ses budgets sans cesse rabotés. Il est clair qu'elle fait un petit peu figure de parent pauvre dans l'ensemble des dispositifs mis en place par la région.

Que le ministre en charge n'y voie pas une attaque personnelle. C'est vrai qu'il doit tenter de mener une politique économique à l'intérieur d'un carcan géographique artificiel, dans lequel notre région est sciemment maintenue. Ce carcan est une véritable aberration économique et un réel frein au développement de Bruxelles. Il est parfois bon de le rappeler.

Malgré quelques réalisations récentes comme l'Agence bruxelloise pour l'Entreprise, heureuse initiative, Monsieur le Ministre, nous restons un peu sur notre faim quant à la politique menée en matière de développement économique.

Or, un taux de chômage dépassant allégrement la barre des 20 % doit nous inciter à tout mettre en œuvre pour renforcer et améliorer l'attractivité économique de notre région et faciliter sa traduction en termes de nouveaux emplois.

Ainsi, même si nous avons été informés du fait que le gouvernement a, en première lecture, approuvé un avant-projet de texte à ce sujet, nous sommes toujours dans l'attente d'un projet d'ordonnance portant réforme des lois d'expansion économique. Celui-ci doit être performant et adapté aux réalités économiques de Bruxelles.

C'est pourquoi, à la suite du Conseil économique et social, nous plaillons pour qu'il soit tenu compte dans ce projet d'ordonnance de la spécificité des petites entreprises (au sens européen du terme, c'est-à-dire de moins de 50 personnes) avec une attention toute particulière pour les TPE (moins de 10 personnes) leur garantissant, moyennant certaines conditions, l'automatisme des aides.

Cela devient un lieu commun de le dire, mais sans oublier les grandes entreprises, l'avenir d'une région comme la nôtre, ... passe inexorablement par la création d'un tissu de PME et de TPE dynamiques.

M. Benoît Cerexhe. — Qu'avez-vous fait depuis huit ans, à ce sujet ? Quel est votre bilan ? Vous nous répétez systématiquement la même chose. Mais quel est votre bilan dans ce domaine ? Rien !

M. Eric André. — De même, le soutien, la pérennisation, ... voire le développement des noyaux commerciaux ... constituent un axe important pour le développement économique de notre région.

Un tel développement ne peut se concevoir que dans un état d'esprit favorable, ce qu'on appelle en anglais un « *friendly environment* ». L'on constate, malheureusement, que cela n'est pas le cas à Bruxelles. Je pense particulièrement à certaines mesures prises par plusieurs communes qui sont de véritables incitants à la délocalisation. Il est maintenant indispensable qu'un véritable débat rassemblant tous les acteurs économiques bruxellois, y compris les pouvoirs communaux, soit mis sur pied. J'y reviendrai dans quelques instants.

Dans l'année qui nous sépare de la fin de la législature, il me semble utile de mener un réel débat, ... sans a priori politique et idéologique, d'analyser sérieusement les outils économiques mis en place par la région et d'évaluer réellement leur performance. Est-ce que les aides aux entreprises bénéficient réellement aux emplois bruxellois ?

Est-ce que les contrats de noyaux commerciaux atteignent leurs objectifs ?

Ce sont là des questions que nous devons, aujourd'hui, nous poser.

Pour terminer sur ce sujet, je voudrais aborder deux questions qui me tiennent particulièrement à cœur. La première est celle du financement des PME et TPE. Bien que ces matières soient en grande partie fédérales, la région peut y jouer un rôle, notamment par l'intermédiaire du Fonds de garantie. J'ai d'ailleurs moi-même déposé une proposition d'ordonnance à ce sujet.

A la demande du ministre de l'Economie, j'ai toutefois suspendu son examen en commission dans l'attente de l'analyse des performances des nouvelles règles édictées par le comité de gestion du Fonds de garantie bruxellois.

Au-delà de la problématique de la gestion du Fonds de garantie examinée actuellement par le gouvernement, ce qui me préoccupe, c'est sa redynamisation au profit de nos PME. Je vous incite, Monsieur le Ministre-Président, à être particulièrement attentif à l'évolution de cet outil qui peut constituer, s'il est bien géré, un véritable levier au développement de nos PME.

En matière de Recherche scientifique, qui rentre directement dans vos attributions, Monsieur le Ministre-Président, et qui constitue, sans conteste, la base de la prospérité de notre région, je n'ai aucun doute à l'écoute de votre déclaration, de votre volonté de vous inscrire dans la politique volontariste menée par vos prédécesseurs.

De 1999 à 2003 les crédits à la Recherche ont plus que doublé. Après douze ans d'existence, la région s'est enfin dotée, avec l'ordonnance du 21 février 2002, d'un outil administratif qui permet de mettre en œuvre de nouveaux projets de recherche dans de meilleures conditions de transparence.

Cela permettra aux promoteurs d'entreprises de voir leurs projets traités dans des délais raisonnables. A ce sujet, le groupe MR soutient pleinement la création d'un institut spécialisé — IRSIB — pour l'encouragement de la recherche et de l'innovation, qui permet de regrouper l'ensemble des compétences actuellement dispersées ... en veillant à professionnaliser les services — au demeurant fort techniques — à fournir aux entreprises bruxelloises en la matière.

Aussi, nous réjouissons-nous de pouvoir voter ce jour encore une ordonnance portant création de ce pararégional dont nous souhaitons qu'il puisse être effectivement mis en œuvre le plus rapidement possible.

Une dernière réflexion concernant le développement économique ... que je me permettrai ... en tant qu'ancien ministre en charge de l'Aménagement du Territoire de notre région et qui, aujourd'hui, directement dans vos compétences, Monsieur le Ministre-Président : c'est la problématique du foncier consacré aux activités économiques.

Le PRAS a clairement défini ce qui est affecté à l'habitat et à l'économie mettant ainsi fin aux conflits historiques qui existaient à ce sujet dans notre région. Il convient maintenant de mobiliser les terrains affectés à l'activité économique pour que ceux-ci soient effectivement utilisés à cette fin en veillant à répondre à la demande d'entreprises aujourd'hui trop souvent condamnées à se délocaliser pour trouver le cadre propice à leur développement.

J'en viens au deuxième point : le stop fiscal.

Mme la Présidente. — Monsieur André, votre temps de parole est pratiquement écoulé.

M. Eric André. — Je ne pense pas que ce soit le cas, Madame la Présidente, et, de toute façon, mes collègues n'ont pas utilisé la totalité de leur temps de parole, à l'exception de Mme Persoons, peut-être.

Mme la Présidente. — Vos collègues ont tous respecté leur temps de parole.

M. Eric André. — Je respecterai ce temps, Madame la Présidente, mais permettez-moi de développer mon exposé.

Comme libéral, je me réjouis qu'à notre initiative, ... un ambitieux plan de réduction de la fiscalité qui pesait sur le travail et les entreprises (en particulier les PME), ... ait été entamé au niveau fédéral.

Cette réduction de la pression fiscale qui devra être poursuivie sous l'actuelle législature doit nous amener à converger progressivement vers la moyenne européenne en matière fiscale et parafiscale.

M. Benoît Cerehxe. — Vous avez augmenté la pression sur les entreprises.

M. Eric André. — Non !

L'intégration européenne nous impose de nous aligner sur les pays voisins.

Mais la fiscalité n'est pas un domaine réservé au seul Etat fédéral. Régions et communes disposent également de leviers fiscaux non négligeables.

Aussi, je souhaite aujourd'hui, profiter de votre accession à la tête de l'Exécutif bruxellois pour plaider en faveur d'un nouveau pacte fiscal qui intègre Etat, régions et communes et qui ait pour objectif de plafonner — dans le respect de l'autonomie de chacun — le montant total des prélèvements fiscaux et parafiscaux.

L'objectif du groupe MR est en particulier d'éviter de reprendre d'une main ce qui serait donné de l'autre.

Notre intention n'est nullement de sombrer dans le poujadisme qui s'opposerait à toute forme de taxation. Il faut garder à l'esprit le rôle de la fiscalité dans la participation du citoyen et des acteurs économiques au financement des services fournis par l'autorité publique, dans la mesure des capacités contributives de chacun !

M. Rudi Vervoort. — Sans se priver des moyens !

M. Eric André. — Nous ne souhaitons pas non plus nier l'autonomie fiscale de la région et des communes qui permet à chacune de ces entités, ... en fonction de ses spécificités, de lever des taxes ciblées sur les objectifs politiques qu'elles se sont données. Ainsi, la fiscalité locale doit notamment pouvoir continuer à jouer un rôle incitatif.

Mme la Présidente. — Monsieur André, je vous accorde encore une minute de temps de parole.

Vous l'avez déjà dépassé de quatre minutes.

M. Eric André. — Je n'ai pas dépassé le temps de parole de mon groupe, Madame la Présidente.

La multiplication des autorités taxatrices ne doit toutefois pas conduire à un niveau total de prélèvements insupportable pour les contribuables, qu'il s'agisse de ménages ou d'entreprises.

La Région bruxelloise a, au cours de l'actuelle législature, procédé à une simplification et une réduction de la fiscalité à charge de nos concitoyens.

Ainsi, depuis le début de la législature, nous avons :

— supprimé la redevance radio-télévision;

— supprimé la taxe d'ouverture pour les cafés et les restaurants;

— réformé la taxe régionale en augmentant les exonérations pour les Bruxellois les plus fragiles;

— diminué sensiblement les droits d'enregistrement;

— et réformé les droits de succession en réduisant l'impôt dû en ligne directe.

M. Benoît Cerexhe. — En les augmentant pour les collatéraux !

M. Eric André. — Comme les autres entités fédérées belges, la Région bruxelloise s'est donc inscrite dans le « trend baissier » entamé aujourd'hui en matière fiscale dans notre pays mais également dans la plupart des pays européens.

Est-ce à dire que le débat fiscal est clos ?

Certainement pas. Nos communes, confrontées à d'énormes problèmes de financement, ont eu tendance à augmenter (parfois sensiblement) leur fiscalité propre, notamment immobilière. Certaines ont ainsi profité de la baisse de la fiscalité fédérale pour augmenter leur prélèvement, en particulier sur l'activité économique.

La cohérence de l'action politique impose donc de remettre à plat l'ensemble de notre fiscalité locale, celle qui frappe les personnes... mais également celle qui touche les entreprises.

M. Rudi Vervoort. — En respectant la neutralité budgétaire.

M. Eric André. — Il est aujourd'hui impossible à la Région bruxelloise d'aller plus loin en matière de réduction de la fiscalité et de refinancement des communes sans mettre en péril son équilibre financier ou sans réduire d'autres dépenses essentielles... De nouvelles recettes — je pense, par exemple, à celles en devenir du Casino bruxellois — devront être affectées prioritairement, directement ou indirectement via les communes, à la baisse de la fiscalité dans notre région.

La réflexion entamée et nécessaire sur une meilleure articulation des compétences entre communes et régions ne pourra pas faire l'économie d'un débat sur la réorganisation de la fiscalité tant régionale que communale.

Ce sera, sans doute, le grand chantier de la prochaine législature qu'il convient néanmoins, me semble-t-il, de préparer dès maintenant.

J'avais un certain nombre d'autres choses à vous dire, Monsieur le Ministre-Président, mais je vous les ferai parvenir par écrit puisque Mme la Présidente estime que je dépasse le temps de parole qui m'était imparti.

Mme la Présidente. — Vous l'avez dépassé, mais ce n'est pas grave.

Les autres orateurs seront plus concis. De toute manière, le gouvernement a demandé que nos travaux soient interrompus à 13 heures.

La parole est à M. Michel Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, dans le souci de vous plaire, je vais essayer de ne pas dépasser les 10 minutes qui me sont imparties.

Je suis le 17^{ème} intervenant, donc à un rang modeste. Cela signifie que mon intervention ne sera pas déterminante. Elle vous sera quasi exclusivement consacrée, Monsieur le Ministre-Président.

C'est Mme Marion Lemesre qui m'a donné envie de monter à la tribune. Elle a été assez dure envers notre collègue M. Doulkeridis, qu'elle a trouvé discourtois, voire méprisant.

M. Christos Doulkeridis. — Envers qui ai-je été discourtois ?

M. Michel Lemaire. — Vous réglerez cela entre vous tout à l'heure.

Je trouve cela assez choquant de votre part, Madame Lemesre. En effet, si j'oppose le « mépris » de M. Doulkeridis à l'arrivée de M. Ducarme, la Fédération nous imposant ainsi un troisième Ministre-Président en quatre ans, je trouve qu'il n'y a pas de « photo » !

Monsieur Ducarme, vous êtes le troisième Ministre-Président en quatre ans et rien ne dit que vous serez le dernier car j'ai remarqué que M. Eric André avait acheté un nouveau costume ! (*Rires.*)

M. Christos Doulkeridis. — Et M. Gosuin n'arrête pas de bouger !

M. Michel Lemaire. — A votre place, je me méfierais !

A titre personnel, Monsieur Ducarme, je ne suis pas content que vous soyez là. N'y voyez pas un mépris humain; nous ne nous connaissons pas encore suffisamment pour adopter une telle position. Mais j'ai quelques frustrations.

Je ne suis pas content — sans que ce soit de la jalousie, bien qu'on pourrait le concevoir — de la popularité que vous avez acquise à Bruxelles, — où vous avez fait un excellent score — car cette popularité, vous l'avez acquise, notamment, grâce à des propos que je trouve moralement très douteux.

Rassurez-vous : bien que je considère ces propos comme étant douteux, il y a une nette amélioration par rapport à certains de vos collègues, actuels ou anciens, qui ont eu des propos — et des attitudes — autrement plus scabreux ou plus choquants que les vôtres. Je n'y reviendrai pas.

Mais, Monsieur Ducarme, les propos que vous avez tenus, en disant que l'intégration était un échec, ont semé la désolation, le courroux et la tristesse chez des milliers de responsables politiques, sociaux et associatifs bruxellois qui, depuis des années, de manière inlassable, dans un contexte de plus en plus déprimé, s'efforcent de favoriser un mieux-vivre à Bruxelles. En leur nom, je voudrais dire que si vous avez gagné pas mal de voix grâce à ce type de discours, vous n'avez pas choisi le bon créneau. En plus, vous avez dit quelques solides bêtises, notamment en parlant de ghettos. On y reviendra quand on fera plus intimement connaissance. En outre, vous offrez du grain à moudre aux fascistes de cette Assemblée; il y en a malheureusement quelques-uns.

Je ne suis pas non plus très heureux de vous voir ici, Monsieur Ducarme, à un poste qui nous semble quand même revêtir une certaine importance, parce que jusqu'à présent, les échos qui me reviennent sur votre dynamisme bruxellois me semblent plutôt négatifs.

Vous avez écrit un chapitre supplémentaire à l'Histoire d'eau de la Région bruxelloise. Convenons que ce chapitre s'apparente plutôt à une feuille blanche. Vous avez quelques fonctions à Schaerbeek où, de l'avis de vos collègues de la majorité, vous ne risquez ni la phlébite ni le surmenage. Je me suis d'ailleurs laissé dire que, venant de Thuin, vous songiez déjà à quitter Schaerbeek. Problème d'intégration, peut-être ?

Ne m'en veuillez pas, je vous le dis « *platte zak* » comme on dit à Bruxelles, et ce n'est pas de l'anglais ! Ce n'est pas plus mal, c'est plus direct. De plus, je sais que vous avez du répondant.

Il y a un autre facteur qui contribue à notre agacement. Je voudrais vous rappeler qu'il y a plus d'un an, en zappant sur les chaînes de télévision, je « tombe sur vous. ». Pressentant votre devenir, en vous voyant, je me dis : « tiens, voilà de la culture ! » Et je vous entends annoncer un plan de tolérance zéro en ce qui concerne la sécurité à Bruxelles, où vous voulez des policiers partout, 24 heures sur 24. Et « ce serait réglé » — je vous le jure, mes chers concitoyens — « dans les six mois ! ». Position d'autant plus surréaliste que nous étions en pleine cacophonie policière bruxelloise et que vous me sembliez n'avoir aucun mandat pour faire ces déclarations, à part celui que vous vous accordez vous-même, ce qui est une façon assez simple d'en avoir un.

Interrogeant M. de Donnea sur vos déclarations, j'ai pu mesurer, à sa non-réponse, le taux d'adhésion à vos propos, et qu'une fois de plus, votre attitude de « musclor deminor » n'était destinée qu'à une seule chose : vous faire connaître.

Et enfin, vous n'êtes pas revenu 6 mois plus tard à la télévision pour nous dire que vos déclarations d'il y a 6 mois, c'était en fait du pipeau.

Vous êtes, Monsieur Ducarme, le troisième Ministre-Président et, vu l'instabilité de la fonction, je me demande s'il ne faudrait pas refaire une Cobru et envisager de supprimer la fonction, ou peut-être faire une coopérative — on n'a plus besoin de Ministre-Président ! Ce ne serait pas idiot puisque cela pose tellement de problèmes. Ce serait peut-être une solution !

M. Rudi Vervoort. — Pourquoi pas une amicale des anciens ?

M. Michel Lemaire. — Voilà donc ce que je voulais vous dire Monsieur Ducarme — sachant très bien que vous m'écoutez d'une oreille, que vous avez grande.

Je trouve correct de ma part d'être franc dans mes propos en disant, sans citer les innombrables auteurs repris par certains de mes collègues, qu'en politique, certaines personnes considèrent qu'au fait d'arriver, on peut préférer la façon d'arriver. De ce point de vue, vous nous permettrez d'avoir un jugement sévère.

En conclusion, les convoyeurs et les voyeurs attendent, et nous verrons bien pendant les quelques mois qui nous restent si 98 % du travail auront été accomplis par M. Ducarme ou si nos collègues, principalement de l'opposition, avaient raison de formuler leurs angoisses.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, de l'attention que vous avez prêtée à mes propos et je suis ravi d'avoir fait ainsi connaissance. (*Applaudissements sur les bancs CDH.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Marie-Jeanne Riquet.

Mme Marie-Jeanne Riquet. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, mon intervention ne portera que sur un seul point, c'est ce passage de la communication qui affirme que le gouvernement souhaite une coopération accrue avec les communautés et régions de notre pays. Et ce point-là, j'aimerais le mettre en rapport avec la question de l'emploi qui est cruciale pour notre région, comme plusieurs orateurs l'ont rappelé, puisque désormais un Bruxellois sur cinq est demandeur d'emploi. Au nom de mon groupe, qui en a d'ailleurs fait un point de son dernier programme électoral, je souhaite rappeler à quel point il est indispensable de renforcer les liens entre l'enseignement, la formation et l'emploi, ce qui implique bien entendu le développement de synergies entre les entités fédérées.

L'éclatement des compétences constitue en effet un obstacle à la poursuite de stratégies cohérentes. Le fédéral et les régions ont leurs propres compétences en matière d'emploi, et les communautés sont compétentes en matière d'enseignement et de formation, avec la particularité que la Communauté française a délégué l'exercice de ses compétences en matière de formation à la Région wallonne et à la Cocof.

Je prendrai un seul exemple pour illustrer la nécessité de synergies, un exemple qui concerne la formation et l'information des jeunes.

Nous savons tous qu'il existe des fonctions critiques en Région bruxelloise. Même si leur nombre varie selon les études, on sait qu'il existe entre une soixantaine et une centaine de métiers pour lesquels les employeurs bruxellois ne trouvent pas de candidats suffisamment performants sur le marché. Cela pose bien entendu clairement la question des qualifications. Il faut rapprocher les programmes d'enseignement et de formation des besoins des employeurs. Mais il faut aussi informer davantage les jeunes sur les débouchés possibles, sur les exigences des employeurs, sur les possibilités de formation complémentaire, sur les mesures en faveur de l'emploi qui les concernent.

Et cette démarche-là, si l'on veut la faire sérieusement, suppose une action coordonnée entre les entités fédérées concernées, pour pouvoir prendre des initiatives concrètes sur le terrain, initiatives auxquelles les partenaires sociaux devraient d'ailleurs souvent être utilement associés mais que je ne développerai pas dans le cadre de ce débat-ci.

Je voulais simplement dire combien ces deux phrases du message gouvernemental pourraient avoir une portée non négligeable pour l'avenir et sont susceptibles de concerner bien plus qu'un Bruxellois sur cinq, car tous les jeunes qui s'apprennent à aborder le marché de l'emploi sont aussi concernés par une meilleure coordination entre leur formation et les exigences de leurs futurs employeurs.

Monsieur le Ministre-Président, nous comptons sur vous et sur votre équipe pour que ce signal de coopération accrue débouche sur

des initiatives concrètes, particulièrement dans ce domaine. Nous comptons sur vous ici et nous comptons également sur vous à la Communauté française, car 98 % des demandeurs d'emplois bruxellois sont francophones. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Vincent De Wolf.

M. Vincent De Wolf. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, M. Cerexhe a dit qu'il n'avait pas trouvé d'objectifs prioritaires dans la déclaration du Ministre-Président. Pour ma part, j'ai entendu des choses importantes, notamment que le Ministre-Président voulait restaurer le rôle du Parlement, redonner plus de place aux parlementaires, y compris dans les commissions. M. Lemaire, qui appartient au groupe de M. Cerexhe, lui aura dit sans doute que c'est le cas en matière de logement.

Je voudrais ici, dans cette Assemblée, remercier à la fois le président de la commission, M. Pesztat, et le secrétaire d'Etat Hutchinson. En effet, il n'est pas si fréquent qu'au sein d'une Assemblée parlementaire et d'une commission, on puisse véritablement retravailler, de manière ouverte, des textes émanant du gouvernement. Le Ministre-Président a souhaité que le Code du Logement soit adopté rapidement.

Il ne faudra plus qu'une réunion et le Code du Logement sera alors une réalité. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que le texte, s'il est bon, a encore été amélioré : légiférer en matière de logement à Bruxelles est une chose complexe car il faut connaître la réalité du terrain, l'on touche parfois à la vie privée. Le fait qu'un grand nombre de parlementaires soient intervenus en commission pour améliorer le texte et le fait que des amendements aient été votés parfois à l'unanimité permettent de dire que nous sommes arrivés à un beau résultat, à une réussite démocratique.

En ce qui concerne le logement social, nous suivons le gouvernement lorsqu'il déclare qu'il faut d'abord rénover. Des montants importants ont été prévus au budget pour rénover le parc des logements sociaux. Nous sommes heureux de constater qu'en marge du Code du Logement, le texte réglementaire relatif à son application est en voie d'élaboration. Je crois savoir qu'il a été approuvé en première lecture par le gouvernement. Demain, il devrait donc y avoir moins de misère dans les logements en ce qui concerne l'éclairage naturel, la salubrité et l'hygiène. C'est une avancée considérable que nous soutenons avec enthousiasme.

Nous souhaitons également — ce sera peut-être pour la prochaine législature — que la mixité sociale, à laquelle nous sommes très attachés, soit préservée. S'il faut construire ou rénover des logements sociaux, il faut cependant éviter d'en arriver à des banlieues à la française, à des cités de la pauvreté, où la misère morale et sociale s'instaure.

Nous souhaitons donc que les prochains accords de gouvernement prévoient davantage de mixité sociale en matière de logement.

Nous nous réjouissons également que cette Assemblée ait voté l'instauration d'un observatoire régional du logement ou de l'habitat.

Nous demandons au gouvernement de tout mettre en œuvre pour qu'il soit opérationnel sur le terrain. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, pour faire bref et donc sans précautions oratoires, je tiens à rappeler au nom du groupe socialiste que vous pourrez compter sur notre solidarité pour parachever la mise en œuvre du programme de ce gouvernement, adopté en début de législature. Tout le programme et rien que le programme, que celui-ci agrée plus ou moins ses différentes composantes, et je n'oublie pas sa composante Ecolo, laquelle avait participé à la négociation de ce programme.

En revanche, vous ne pourrez pas compter d'office sur la solidarité du groupe socialiste pour soutenir des propositions qui ne feraient pas partie de ce programme, que ces propositions émanent de parlementaires de la majorité ou de l'opposition. Je rappelle qu'en matière de fiscalité, le programme prévoit une neutralité globale non pas un trends à la baisse ni, *a fortiori*, une hausse, ce qui implique, dans ce domaine, que si l'on donne quelque chose d'une main, on le reprend nécessairement de l'autre. L'enjeu est là : quels sont les secteurs qui méritent un allègement fiscal, dont les effets seraient bénéfiques pour la région et quels sont ceux qui peuvent supporter une augmentation, afin que les moyens disponibles et indispensables ne soient pas diminués ?

Pour le groupe PS, l'enjeu est fondamental. Il consiste à favoriser la fiscalité progressive, proportionnelle aux revenus, et non la fiscalité forfaitaire, c'est-à-dire les taxes. Votre position est peut-être différente : l'avenir nous le dira. Quoi qu'il en soit, pour le groupe socialiste, il n'est pas question de diminuer les moyens fiscaux globaux sur lesquels la région peut compter ni, *a priori*, d'utiliser les recettes fiscales du Casino pour diminuer d'autres formes de fiscalité. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

Mme la Présidente. — Je vous signale que l'interpellation de M. Denis Grimberghs à M. Jos Chabert, ministre, est reportée d'une semaine. L'interpellation de M. Michel Moock, qui avait déjà été programmée par le Bureau élargi, y sera jointe.

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière cet après-midi à 14 h 30.

Volgende plenaire vergadering deze namiddag om 14.30 uur.

La séance plénière est levée à 13 h 20.

De plenaire vergadering wordt om 13.20 uur gesloten.

ANNEXES

COUR D'ARBITRAGE

En application de l'article 76 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie :

— le recours en annulation de l'article 18, alinéa 1^{er}, 2^o et 3^o, de la loi du 22 août 2002 portant des mesures en matière de soins de santé, introduit par l'ASBL AGIM et autres (n^o 2661 du rôle);

— les recours en annulation de l'article 47, § 2, 38^o, du décret de la Région flamande du 2 juillet 1981 relatif à la prévention et à la gestion des déchets, tel qu'il a été inséré par les articles 23 et 24 du décret du 5 juillet 2002 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 2002, introduit par SA André Celis, SA André Celis Containers et par SA Van Pelt Bouwmaterialen (n^{os} 2671 et 2673 du rôle — affaires jointes).

En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie :

— la question préjudicielle relative à l'article 171 du Code des impôts sur les revenus 1992, posée par le tribunal de première instance de Louvain (n^o 2700 du rôle);

— la question préjudicielle concernant l'article 232 du Code civil, posée par le tribunal de première instance de Termonde (n^o 2706 du rôle).

DELIBERATIONS BUDGETAIRES

— Par lettre du 28 mai 2003, le gouvernement transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté ministériel du 22 mai 2003 modifiant le budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2003 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 3 de la division 14.

— Par lettre du 28 mai 2003, le gouvernement transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté ministériel du 23 mai 2003 modifiant le budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2003 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 4 de la division 17.

— Par lettre du 28 mai 2003, le gouvernement transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté ministériel du 23 mai 2003 modifiant le budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2003 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 1 de la division 17.

BIJLAGEN

ARBITRAGEHOF

In uitvoering van artikel 76 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van :

— het beroep tot vernietiging van artikel 18, eerste lid, 2^o en 3^o, van de wet van 22 augustus 2002 houdende maatregelen inzake gezondheidszorg, ingesteld door de vzw AVGI en anderen (nr. 2661 van de rol);

— de beroepen tot vernietiging van artikel 47, § 2, 38^o, van het decreet van het Vlaams Gewest van 2 juli 1981 betreffende de voorkoming en het beheer van afvalstoffen, zoals ingevoegd bij de artikelen 23 en 24 van het decreet van 5 juli 2002 houdende bepalingen tot begeleiding van de aanpassing van de begroting 2002, ingesteld door de NV André Celis, de NV André Celis Containers en de NV Van Pelt Bouwmaterialen (nrs 2671 en 2673 van de rol — samengevoegde zaken).

In uitvoering van artikel 77 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van :

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 171 van het Wetboek van de inkomstenbelastingen 1992, gesteld door de rechtbank van eerste aanleg te Leuven (nr. 2700 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 232 van het Burgerlijk Wetboek, gesteld door de rechtbank van eerste aanleg te Dendermonde (nr. 2706 van de rol).

BEGROTINGSBERAADSLAGINGEN

— Bij brief van 28 mei 2003, zendt de regering, in uitvoering van artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van het ministerieel besluit van 22 mei 2003 tot wijziging van de algemene uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2003 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 3 van afdeling 14.

— Bij brief van 28 mei 2003, zendt de regering, in uitvoering van artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van het ministerieel besluit van 23 mei 2003 tot wijziging van de algemene uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2003 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 4 van afdeling 17.

— Bij brief van 28 mei 2003, zendt de regering, in uitvoering van artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van het ministerieel besluit van 23 mei 2003 tot wijziging van de algemene uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2003 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 1 van afdeling 17.

— Par lettre du 28 mai 2003, le gouvernement transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté ministériel du 23 mai 2003 modifiant le budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2003 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 7 de la division 12.

MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

— Par lettre du 6 juin 2003, le groupe MR communique la modification suivante :

COMMISSION DU LOGEMENT ET DE LA RENOVATION URBAINE

— la désignation de M. Alain Nimegeers comme membre effectif de la commission du Logement et de la Rénovation urbaine, en remplacement de Mme Caroline Persoons.

*
* *

— Par lettre du 10 juin 2003, le groupe CD&V communique les modifications suivantes :

COMMISSION DU LOGEMENT ET DE LA RÉNOVATION URBAINE

— la désignation de Mme Anne Van Asbroeck (SP-AGA) comme membre suppléante de la commission du Logement et de la Rénovation urbaine, en remplacement de Mme Adelheid Byttebier.

*
* *

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU

— la désignation de Mme Anne Van Asbroeck (SP-AGA) comme membre effective de la commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, en remplacement de Mme Adelheid Byttebier.

— Bij brief van 28 mei 2003, zendt de regering, in uitvoering van artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van het ministerieel besluit van 23 mei 2003 tot wijziging van de algemene uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2003 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 7 van afdeling 12.

WIJZIGINGEN VAN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES

— Bij brief van 6 juni 2003, deelt de MR-fractie de volgende wijziging mee :

COMMISSIE VOOR DE HUISVESTING EN STADSVER- NIEUWING

— de aanwijzing van de heer Alain Nimegeers als vast lid van de commissie voor de Huisvesting en Stadsvernieuwing, ter vervanging van mevrouw Caroline Persoons.

*
* *

— Bij brief van 11 juni 2003, deelt de CD&V-fractie de volgende wijzigingen mee :

COMMISSIE VOOR DE HUISVESTING EN STADSVER- NIEUWING

— de aanwijzing van mevrouw Anne Van Asbroeck (SP-AGA) als plaatsvervangend lid van de commissie voor de Huisvesting en Stadsvernieuwing, ter vervanging van mevrouw Adelheid Byttebier.

*
* *

COMMISSIE VOOR LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID

— de aanwijzing van mevrouw Anne Van Asbroeck (SP-AGA) als vast lid van de commissie voor Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, ter vervanging van mevrouw Adelheid Byttebier.